

II

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1914 s'élève à	fr. 217,503,897 92
Les crédits votés pour 1913 montent à	209,371,718 72
AUGMENTATION.	fr. 8,132,179 20

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1914	fr. 217,503,897 92
— 1913	209,364,718 72
AUGMENTATION.	8,142,179 20

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1914	fr. »
— 1913	10,000 »
DIMINUTION.	10,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1914 fr. 8,132,179 20

L'augmentation des dépenses ordinaires se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1^{re} série).

Crédit demandé pour 1914.	fr. 17,863,285 26
— alloué pour 1913.	17,841,686 76
AUGMENTATION.	fr. 21,598 50

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 654,500 francs en dette à 3 %, 1^{re} série, émis pendant l'année 1912.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 6. — Dette à 3 % (2^e série).**

Crédit demandé pour 1914.	fr.	94,785,444 »
— alloué pour 1913		94,086,147 60
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	699,296 40

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 24,190,800 francs, en dette à 3 %, 2^e série, émis pendant l'année 1912.

ART. 7. — Dette à 3 % (3^e série).

Crédit demandé pour 1914.	fr.	8,491,573 20
— alloué pour 1913.		8,474,211 90
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	17,361 30

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 526,100 francs, en dette à 3 %, 3^e série, émis pendant l'année 1912.

ART. 9. — Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1913 et 1914 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1914.	fr.	24,000,000 »
— alloué pour 1913.		16,000,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	8,000,000 »

L'allocation proposée pour l'exercice 1914 est établie en tenant compte de l'importance du capital émis et à émettre soit en rente, soit en bons du Trésor, ainsi que du taux actuel ou probable du loyer de l'argent.

ART. 10. — Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair. (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1914.	fr.	1,270,000 »
— alloué pour 1913		600,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	670,000 »

Ainsi que l'indique la note préliminaire du Budget de la Dette publique

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour l'exercice 1913, la différence entre le prix de cession des bons du Trésor et le capital à rembourser sera supportée par le Budget ordinaire; cette charge sera répartie sur les années pendant lesquelles les bons resteront en circulation.

Le crédit porté au présent projet de Budget en vertu de ce principe se décompose comme il suit :

A. Bons cédés au Syndicat des banquiers :

1° Conventions du 10 juillet 1912 et du 30 janvier 1913 :

$\frac{1}{3}$ de 3,600,000 francs fr. 720,000 »

2° Convention du 18 juillet 1913 :

$\frac{1}{4}$ de 1,600,000 francs 400,000 »

B. Bons cédés à la Caisse générale d'épargne et de retraite :

1° Le 24 janvier 1913 :

$\frac{1}{4}$ de 200,000 francs 50,000 »

2° Le 21 mars 1913 :

$\frac{1}{5}$ de 500,000 francs 100,000 »

ENSEMBLE. fr. 1,270,000 »

Les dépenses de même nature relatives aux bons du Trésor qui pourraient être négociés ultérieurement dans les mêmes conditions, seront imputées sur ce crédit, qui est non limitatif.

ART. 17 à 30. — *Annuités à payer pour le service de l'intérêt et de l'amortissement des titres émis par les Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Ces annuités sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles de l'exercice 1913, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de 23,133 francs.

ART. 31. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1914 fr. 4,800,000 »

— alloué pour 1913 4,650,000 »

AUGMENTATION. fr. 150,000 »

représentant les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	40,991 40
— alloué pour 1913		44,135 40
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	3,144 »

Un arrêté royal du 1^{er} mai 1913 ayant déclassé les trois batteries permanentes de la place de Termonde, 469 rentes, ensemble de 3,144 francs, afférentes aux propriétés situées dans la zone de ces batteries, ont été annulées à partir du 1^{er} mai 1913, en vertu d'un arrêté royal du 25 juin suivant.

ART. 35. — *Minimum de produit garanti par l'État à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	5,000 »
— alloué pour 1913.		10,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	5,000 »

basée sur l'amélioration constatée du rendement de la ligne.

ART. 36, litt. b. — *Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	»
— alloué pour 1913		4,200 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	4,200 »

Ce crédit est devenu sans objet.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 37. — *Rémunération en matière de milice (lois du 21 mars 1902 et du 30 août 1913). Exercice 1914 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	10,350,000 »
— alloué pour 1913.		13,656,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	3,306,000 »

résultant de l'application de la loi du 30 août 1913.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Pensions diverses.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1914.	fr.	22,199,474	»
— alloué pour 1913.		20,670,474	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,529,000	»

Cette augmentation est due en bonne partie aux mesures prises en ces dernières années pour le relèvement des traitements des agents de l'État, ainsi qu'à l'exécution des lois récentes relatives à diverses catégories de pensions.

ART. 39. — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	5,370	10
— alloué pour 1913		5,970	10
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	600	»

résultant de l'extinction d'une pension.

ART. 40. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1914.	fr.	7,662,000	»
— alloué pour 1913.		7,093,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	569,000	»

Conséquence de l'accroissement du nombre des membres du corps enseignant admis annuellement à la retraite, et de l'application de la loi du 18 mai 1912.

Les pensions qui font l'objet de cet article sont recouvrables en partie à charge des provinces et des communes; ce recouvrement figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 42. — a) *Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor; b) Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	1,410,000	»
— alloué pour 1913.		1,610,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	200,000	»

conséquence de la mise en vigueur de la loi du 7 mai 1912, relative au remplacement des cautionnements individuels des comptables de l'État par la caution solidaire des associations formées entre eux à cette fin.

Art. 44. — *Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1854, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	925,000	»
— alloué pour 1913		900,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

résultant de l'accroissement de l'importance des cautionnements d'adjudicataires.

(8)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1914 est fixé à la somme de deux cent dix-sept millions cinq cent trois mille huit cent nonante-sept francs nonante-deux centimes (fr. 217,503,897 92), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld op de som van twee honderd zeventien millioen vijf honderd drie duizend acht honderd zeven en negentig frank twee en negentig centiemen (fr. 217,503,897 92), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 15ⁿ October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1914.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.	
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1912.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	Total par dette	
	CHAPITRE 1^{er}.		Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dette à 2 1/8 %	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,637 50
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septem- bre 1895 et du 24 mai 1902.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . .	•	•	•	200,540 »
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,200 »
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dette à 5 % (1 ^{re} série)	15,572,390 24	656,960 •	4,623,935 02	17,863,285 26
6	— (2 ^e série)	82,572,524 46	3,896,061 •	8,816,858 54	94,785,444 »
7	— (3 ^e série)	7,376,487 •	343,425 •	774,961 20	8,491,573 20
	TOTAUX	fr. 111,020,392 48	4,606,446 •	11,012,754 76	126,639,203 24
			15,618,900 76		

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET
DIENSTJAAR 1914.**

Arti- kelen.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
	EERSTE HOOFDSTUK.		
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.		
	1 ^e SECTIE.		
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>		
1	Schuld aan 2 1/2 t. h.	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	80,637 50
	2 ^e SECTIE.		
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- gering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomsten van 31 October 1879, van 29 Juni 1895 en van 8 Maart 1902, welke respec- tiefelijk goedgekeurd werden door de wetten van 29 April 1880, van 11 Sep- tember 1895 en van 24 Mei 1902.</i>		
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	.	200,340 »
4	Afkoop der vuurbaakgeldten	21,200 »
	3 ^e SECTIE.		
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>		
	§ 1. Kroozen en aflossing.		
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^e reeks)	48,572,390 24	17,863,285 26
6	— (2 ^e reeks)	82,572,524 40	94,785,444 »
7	— (3 ^e reeks)	7,376,487 »	8,491,573 20
	TOTALEN . . . fr.	141,020,392 48	126,639,293 24
		15,618,900 76	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et du chemin de fer de Maeseyck	2,670 »	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1913 et 1914 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif)	24,000,000 »	
10	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair. (Crédit non limitatif)	1,270,000 »	
§ 2. Annuités diverses.			
11	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mous à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,350 »	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	174,585,005 82
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190,900 »	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,425 »	
18	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gant par Saint-Nicolas et Lokeren.	161,545 »	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,950 »	
20	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	796,100 »	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	950,227 50	
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,867 50	
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,150 »	
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,790 »	
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	108,652 50	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 5 t. h. op de sommen voorloopig ingehouden op den inkooprijs der lijnen van de naamlooze Maatschappijen der spoorwegen van West-Vlaanderen en van den Maeseycker spoorweg	2,670	„
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1913 en 1914 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons (<i>Onbepaald krediet</i>)	24,000,000	„
10	Bijzondere vergunning beschikt tot de terugbetaling der Schatkistbons uitgegeven onder pari. (<i>Onbepaald krediet</i>)	1,270,000	„
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
11	Rente op naam der stad Brussel	500,000	„
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende	612,000	„
13	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877 (Art. 35 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837	„
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858)	672,350	„
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd „ Hesbaye-Condrex „ (lijn van Landen tot Ciney)	858,287 69	174,585,003 82
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,900	„
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der „ Grande Compagnie du Luxembourg „	8,425	„
18	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	161,345	„
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	64,950	„
20	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij „ Liégeois-Limbourgeois „	796,100	„
21	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij „ Est belge „	939,227 50	„
22	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	15,867 50	„
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,150	„
24	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,790	„
25	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij „ Entre-Sambre-et-Meuse „	108,652 50	„

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	796,755 *	
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,528,509 »	
28	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	95,590 »	
29	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	32,160 »	
30	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	76,510 *	
31	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	4,800,000 *	
32	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1980 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	550,000 *	
	§ 3. Autres charges.		
33	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	9,688 49	
34	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	40,991 40	
35	Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)	5,000 »	
36	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et antécipement de titres, etc.)	300,000 *	
	CHAPITRE II.		
	RÉMUNÉRATION ET PENSIONS.		
37	Rémunération en matière de milice (lois du 21 mars 1902 et du 30 août 1915). Exercice 1914 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)	10,350,000 *	
38	Pensions diverses (Crédit non limitatif)	22,190,474 *	
39	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	5,570 10	40,780,844 10
40	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (Crédit non limitatif)	7,662,000 *	
41	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
26	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	796,755	»
27	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	1,528,509	»
28	Jaarsom tot en met 1925 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij van den Maeseycker spoorweg	95,590	»
29	Jaarsom tot en met 1965 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen van de naamlooze Maatschappij van den Maeseycker spoorweg	52,160	»
30	Jaarsom tot en met 1963 te betalen voor den dienst der gewone aandelen van de naamlooze Maatschappij van den Maeseycker spoorweg	78,510	»
31	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	4,800,000	»
32	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinstellingen van Brussel	550,000	»
§ 3. Andere lasten.			
33	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1873.)	9,685	40
34	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893.)	40,991	40
35	Minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieupoort-Veurne. (Onbepaald krediet.)	5,000	»
36	Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen: (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.)	300,000	»
HOOFDSTUK II.			
VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.			
37	Vergelding in zake van militie (wetten van 21 Maart 1902 en van 30 Augustus 1915). Dienstjaar 1914 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren. (Onbepaald krediet.)	10,350,000	»
38	Vershillende pensioenen. (Onbepaald krediet.)	22,199,474	»
39	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	5,370	10
40	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwyzend personeel der lagere aangenomen en aanneembare scholen alsmede der leden van het personeel der provinciaal of vrije geaggreerde normaalscholen en der daaraan toegevoegde oefenscholen. (Onbepaald krediet.)	7,662,000	»
41	Pensioenen der vroegere Retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de Pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	564,000	»
			40,780,844 10

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
42	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,407,000 »	1,410,000 »	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 »		
43	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	2,338,050 »
44	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	925,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr			217,503,897 92

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
42	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,407,000	1,410,000	
	b. Verachterde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000		
45	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050	2,338,050
44	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 5 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	925,000	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. fr.			217,505,897 92

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

(18)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1912.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1912.	Dotation de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1914 et au 1 ^{er} janvier 1915)	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1914)	"	"	"	"
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de la convention du 31 octobre 1879, article 12 de celle du 29 juin 1895 et article 1 ^{er} de celle du 8 mars 1902)	"	"	"	"
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"	"
A REPORTER. fr.			5,498,990 78	"	"	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	.	»	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	.	.	80,637 50	80,637 50	
200,540 »	200,540 .	.	.	198,450 »	198,341 36	
21,200 »	21,200 .	»	»	21,000 »	20,990 .	
5,801,168 28	5,801,168 28	.	.	5,799,078 28	5,798,959 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT.			Total par dette.	
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1912.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			
			Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1912.	Dotations de l'amortissement		
		REPORT.	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
		3 ^{me} SECTION.				
		<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.				
		Dette à 3 %, 1 ^{re} série :				
5	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 519,079,675 francs en circulation au 31 décembre 1912 (semestres au 1 ^{er} juillet 1914 et au 1 ^{er} janvier 1915)	15,372,390 24	•	•	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c ^o % sur le capital de 541,511,675 francs, émis primitivement au 31 décembre 1912, déduction faite d'un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897.	•	•	4,623,938 02	17,863,238 26
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 22,252,000 francs amorti au 31 décembre 1912, déduction faite du capital de 3,644,600 francs mentionné ci-dessus	•	600,960 •	•	
		Dette à 3 %, 2 ^e série :				
6	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,752,417,482 22 en circulation au 31 décembre 1912 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1914).	82,572,524 46	•	•	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c ^o % sur le capital de fr. 2,872,286,182 22 émis primitivement au 31 décembre 1912, déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897.	•	•	3,616,338 54	94,785,444 •
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 119,868,700 francs, amorti au 31 décembre 1912, déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus	•	3,596,061 •	•	
		Dette à 3 %, 5 ^e série :				
7	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 245,882,900 francs en circulation au 31 décembre 1912 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1914).	7,376,487 •	•	•	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c ^o % sur le capital de 257,320,400 francs, émis primitivement au 31 décembre 1912, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897.	•	•	771,961 20	8,401,575 20
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 11,437,500 francs, amorti au 31 décembre 1912, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus	•	345,125 •	•	
		TOTAUX.	144,020,392 48	4,606,146 •	11,012,754 76	126,639,293 24
			15,618,900 76			
		A REPORTER.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,801,168 28	5,801,168 28	»	»	5,799,078 28	5,798,959 64	
17,863,285 26	17,841,686 70	21,598 50	»	17,798,912 16	17,000,001 96	
94,785,444 »	94,086,147 60	699,296 40	»	92,566,339 20	88,853,051 90	
8,491,573 20	8,474,211 90	17,361 30	»	8,467,892 40	8,426,142 90	
126,941,470 74	126,203,214 54	738,256 20	»	124,632,222 04	120,081,085 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	•	Intérêts à 5 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et du chemin de fer de Maeseyck
9	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1913 et 1914 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Crédit non limitatif</i>).
10	•	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair. (<i>Crédit non limitatif</i>).
§ 2. Annuités diverses.		
11	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1914 et au 1 ^{er} janvier 1915.) . . .
12	•	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant.
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,591,160
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,668
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . . .
17	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	•	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	•	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecclou à Gand
•	•	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen (<i>pour mémoire</i>)
20	•	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
21	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	•	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
126,941,470 74	126,203,214 54	738,256 20	»	124,632,222 04	120,081,035 70	
2,670 »	2,670 »	»	»	(1) 9,750 »	(2) 7,678 99	(1) Y compris un crédit de 2,250 francs alloué par la loi du 20 mai 1912 (Moniteur n° 137.)
24,000,000 »	16,000,000 »	8,000,000 »	»	12,000,000 »	10,548,640 85	(2) Y compris une somme de fr. 178 99, représentant les intérêts de la somme retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas.
1,270,000 »	600,000 »	670,000 »	»	»	»	
300,000 »	300,000 »	»	»	500,000 »	300,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	8,471,837 »	8,471,837 »	
672,330 »	672,330 »	»	»	672,330 »	672,330 »	
858,287 69	858,287 69	»	»	858,287 69	858,287 69	
190,900 »	190,900 »	»	»	190,900 »	190,900 »	
8,425 »	8,500 »	»	75 »	8,575 »	8,650 »	
161,545 »	160,275 »	1,070 »	»	160,645 »	160,440 »	
64,950 »	64,595 »	355 »	»	64,725 »	64,840 »	
»	»	»	»	54,505 »	33,485 »	
796,100 »	796,505 »	»	205 »	761,295 »	759,472 50	
959,227 50	958,485 »	742 50	»	959,927 50	959,040 »	
15,867 50	15,475 »	392 50	»	16,060 »	16,645 »	
165,325,410 43	153,914,374 23	9,410,816 20	280 »	149,753,039 23	143,745,302 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	REPORT . . fr.
23	•	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse.	
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	
27	•	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	
28	•	Annuité à payer jusqu'en 1923 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck.	
29	•	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	
30	•	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck.	
31	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	
32	•	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	
	•	Fraction d'annuité à payer en 1911 du chef de la reprise du réseau téléphonique concédé de Malines. (<i>Pour mémoire.</i>)	
§ 3. Autres charges.			
33	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 322,869 13 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1913 au 12 avril 1914.)	
34	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,306,380 francs accordé en vertu de l'art 5 de la loi du 19 août 1893, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1913 au 31 août 1914.)	
35	•	Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
36	•	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	
			TOTAL DU CHAPITRE 1^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
165,325,410 43	155,914,874 23	9,410,816 20	280 0	149,753,059 23	143,748,302 74	
978,150 0	978,820 0	0	870 0	978,735 0	978,395 0	
137,790 0	137,595 0	195 0	0	137,870 0	137,085 0	
108,652 50	133,952 50	0	25,500 0	132,085 0	133,587 50	
796,755 0	796,210 0	545 0	0	796,350 0	796,697 50	
1,528,509 0	1,528,452 0	77 0	0	1,528,719 0	1,528,670 0	
95,590 0	95,460 0	0	70 0	(1) 95,470 0	»	(1) Crédit alloué par la loi du 20 mai 1912 (Moniteur n° 147).
32,160 0	32,340 0	0	180 0	(1) 32,190 0	»	
76,510 0	76,520 0	0	10 0	(1) 76,435 0	»	
4,800,000 0	4,650,000 0	150,000 0	0	4,200,000 0	3,614,835 50	
350,000 0	350,000 0	0	0	350,000 0	350,000 0	
0	0	0	0	0	108 82	
9,685 49	9,685 49	0	0	9,685 49	9,685 49	
40,991 40	44,135 40	0	3,144 0	44,135 40	44,135 40	
5,000 0	10,000 0	0	5,000 0	(2) 10,000 0 (3) 35,000 0	56,284 15	(2) Crédit réduit à 10,000 francs par la loi du 20 mai 1912 (Moniteur n° 147). (3) Crédit transféré de l'exercice 1911 à l'exercice 1912. Article 30 de la loi du 16 mai 1846.
500,000 0	301,200 0	0	1,200 0	307,500 0 (3) 3,928 50	245,211 0	
174,385,003 82	164,839,224 62	9,561,633 20	35,854 0	158,291,162 42	151,439,998 07	
AUGMENTATION. . . fr.		9,525,779 20				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
57	»	Rémunération en matière de milice (lois du 21 mars 1902 et du 50 août 1915). Exercice 1914 et, exceptionnellement, exercices antérieurs (<i>Credit non limitatif.</i>)
Pensions diverses (<i>Credit non limitatif</i>) :		
	a.	Ordre de Léopold et Ordre de Léopold II 20,000 »
	b.	Marine (Militaires de la) 474 »
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>		
	c.	Département de la Justice 825,000 »
	d.	— de la Guerre 18,000 »
	e.	<i>Pensions militaires</i> 8,421,000 »
<i>Pensions civiles :</i>		
58	f.	Département des Finances 2,850,000 »
	g.	— des Chemins de fer 2,794,000 »
	h.	— de la Marine, des Postes et des Télégraphes 2,380,000 »
	i.	— des Sciences et des Arts 2,182,000 »
	j.	— de l'Intérieur 270,000 »
	k.	— de l'Agriculture et des Travaux publics 580,000 »
	l.	— de la Justice 1,250,000 »
	m.	— des Colonies 16,000 »
	n.	— des Affaires Étrangères 128,000 »
	o.	— de la Guerre 200,000 »
	p.	— de l'Industrie et du Travail 120,000 »
	q.	Cour des Comptes 45,000 »
	r.	Arriérés de pensions de toute nature 100,000 »
59	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par S'-Nicolas et Lokeren.
40	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (<i>Credit non limitatif</i>) (2)
41	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,550,000	15,650,000	.	5,506,000	15,656,000	13,590,453 77	
22,199,474	20,670,474	1,529,000	.	10,107,474 ⁽¹⁾	17,599,794 14	(1) Y compris un crédit supplémentaire de 1 320,000 francs, alloué par la loi du 28 décembre 1912. (Moniteur n° 365-566).
5,370 10	5,970 10	.	600 »	6,517 60	6,380 71	
7,662,000	7,095,000	569,000	.	6,589,000 ⁽²⁾	5,645,505 18	(2) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables en partie au profit du Trésor à charge des provinces et des communes.
564,000	564,000	.	.	564,000	564,000	(3) Y compris un crédit supplémentaire de 510,000 francs, alloué par la loi du 28 décembre 1912 (Moniteur n° 365-566).
40,780,844 10	41,989,444 10	2,098,000	3,306,000	39,722,901 60	37,206,115 80	
DIMINUTION. . fr.		1,208,600				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
42	a.	Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,407,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
43	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
44	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . <i>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)</i>
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
°	°	Frais à résulter de la revision des pensions des militaires en dessous du grade d'officier, y compris ceux de la gendarmerie. (Loi du 24 mai 1912.) <i>(Pour mémoire)</i>
°	°	Frais à résulter de la revision des pensions des officiers et des fonctionnaires assimilés à ce grade (Loi du 25 mai 1912.) <i>(Pour mémoire)</i>
°	°	Frais à résulter de la revision des pensions des membres du personnel enseignant. (Loi du 18 mai 1912.) <i>(Crédit non limitatif) (Pour mémoire)</i>
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,410,000 »	1,610,000 »	•	200,000 »	1,610,000 »	1 567,588 15	
5,050 »	5,050 »	•	•	5,050 »	2,965 15	
925,000 »	900,000 »	25,000 »	•	850,000 »	844,212 12	
2,358,050 »	2,513,050 »	25,000 »	200,000 »	2,465,050 »	2,414,765 40	
DIMINUTION. . . fr.		175,000 »				
»	»	•	»	(1) •	•	(1) Un crédit non limitatif, sans indication de chiffre, a été ouvert au Budget de la Dette publique de l'exercice 1912 par la loi du 24 mai 1912. (Moniteur n° 146.)
•	»	»	•	(2) 15,000 »	•	(2) Crédit alloué par la loi du 25 mai 1912. (Moniteur n° 147.)
»	10,000 »	•	10,000 »	(3) 20,000 »	»	(3) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 28 décembre 1912. (Moniteur n° 365-366.)
•	10,000 »	»	10,000 »	55,000 »	•	
DIMINUTION. . . . fr.		10,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
IV.	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES <i>(pour mémoire)</i> .
TOTAUX. fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
174,385,003 82	164,859,224 62	9,525,779 20	»	158,291,162 42	151,439,998 07	
10,780,644 10	41,989,444 10	»	1,208,600 »	59,722,991 60	37,206,115 80	
2,358,050 »	2,513,050 »	»	175,000 »	2,463,050 »	2,414,765 40	
»	10,000 »	»	10,000 »	55,000 »	»	
217,503,897 92	209,374,748 72	9,525,779 20	1,593,600 »	200,512,204 02	191,060,875 27	
AUGMENTATION. . . fr.		8,132,179 20				

34

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1914.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1906 à 1911.

L'annexe n° 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1913 et celui qui est demandé pour l'exercice 1914.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1912 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1913.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, ecclésiastiques, et décorés de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de Léopold II, inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1912.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1906 à 1911.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1906.	1907.	1908.	1909.	1910.	1911.
CHEMIN DE FER DE MAESEYCK	146,765 75	127,195 06	140,725 45	89,319 40	22,116 48	54,320 56
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke	»	»	»	2,649 77	5,827 39	1,963 59
TOTAUX fr.	146,765 75	127,195 06	140,725 45	91,969 17	27,945 87	56,284 15

[N° 4 — II]

(56)

PENSIONS DIVERSES (Art. 38 du Budget).

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1913.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1914.				
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES		
					en plus.	en moins.	
Ordre de Léopold et Ordre de Léopold II	9,000	»	20,000	»	11,000	»	
Marine (militaires de la)	»	474	»	474	»	»	
Ecclésiastiques {	Département de la Justice	800,000	»	825,000	»	25,000	»
	— de la Guerre	18,000	»	18,000	»	»	»
Militaires	7,570,000	»	8,421,000	»	851,000	»	
Civiles {	Département des Finances	2,850,000	»	2,850,000	»	»	»
	— des Chemins de fer	2,654,000	»	2,794,000	»	140,000	»
	— de la Marine, des Postes et des Télégraphes	2,196,000	»	2,380,000	»	184,000	»
	— des Sciences et des Arts	2,665,000	»	2,182,000	»	119,000	»
	— de l'Intérieur	270,000	»	270,000	»	»	»
	— de l'Agriculture et des Travaux publics	530,000	»	580,000	»	50,000	»
	— de la Justice	1,150,000	»	1,250,000	»	100,000	»
	— des Colonies	12,000	»	16,000	»	4,000	»
	— des Affaires Étrangères	128,000	»	128,000	»	»	»
	— de la Guerre	160,000	»	200,000	»	40,000	»
— de l'Industrie et du Travail	120,000	»	120,000	»	»	»	
Cour des Comptes	40,000	»	45,000	»	5,000	»	
Arriérés de pensions de toute nature	100,000	»	100,000	»	»	»	
TOTAUX fr.	20,670,000	474	22,199,000	474	1,529,000	»	
	fr. 20,670,474		fr. 22,199,474		EN PLUS : fr. 1,529,000		

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	MOUVEMENT pendant l'année 1912.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.	MOUVEMENT pendant l'année 1912.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Ordre de Léopold et ordre de Léopold II	72	15	8	77	7,200	1,500	800	»
Marine (militaires de la)	2	»	»	2	474	»	»	»
Ecclésiastiques :								
Département de la Justice.	581	107	54	634	706,714	145,528	71,214	»
— de la Guerre.	4	1	»	5	5,445	4,000	»	»
Militaires :								
Civiles :								
Département des Finances.	1,840	115	121	1,854	2,683,169	257,909	193,911	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,735	512	167	2,880	4,237,751	615,210	305,810	»
— des Sciences et des Arts.	921	88	44	965	1,707,055	202,047	83,011	»
— de l'Intérieur	113	5	11	107	245,863	12,062	20,623	»
— de l'Agriculture et des Travaux publics	382	39	30	391	508,419	50,569	32,492	»
— de la Justice.	536	52	29	379	1,070,539	241,029	97,365	»
— des Colonies	»	1	»	1	»	4,680	»	»
— des Affaires Étrangères	22	9	5	26	100,402	38,690	53,256	»
— de la Guerre	72	23	10	85	132,554	29,691	15,208	»
— de l'Industrie et du Travail.	20	16	1	35	56,838	46,328	7,113	»
Cour des Comptes	5	5	»	8	19,963	9,098	»	»
Pensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	19	»	»	19	5,970	»	»	»
Professeurs et instituteurs commu- naux (2)	5,201	482	299	5,384	5,713,894	(3) 732,237	376,351	»
TOTAUX.	15,856	1,525	957	16,424	22,843,168	4,465,537	1,641,377	»
				AUGMENTATION :				
				568 pensions.		AUGMENTATION :		
						fr. 2,814,160 »		

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1913.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1913.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvellement.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
7,700	»	15	»	»	8	»	»	
474	»	»	»	»	»	»	»	
781,028	»	107	»	»	54	»	»	
9,445	»	1	»	»	»	»	»	
7,502,056	»	257	2	»	175	2	5	(1) Y compris une augmentation de 1,592,102 francs accordée en vertu des lois du 24 et du 25 mai 1912, du chef de la revision de 5,649 pensions.
2,747,167	»	113	2	»	118	2	1	
4,547,151	»	500	12	»	155	12	»	
1,826,089	»	85	5	»	40	5	1	
257,502	»	4	»	1	11	»	»	
526,406	»	58	1	»	29	1	»	
1,214,205	»	52	»	»	28	»	1	
4,680	»	1	»	»	»	»	»	
105,856	»	9	»	»	5	»	»	
146,817	»	25	»	»	10	»	»	
96,053	»	16	»	»	1	»	»	
29,061	»	5	»	»	»	»	»	
5,970	10	»	»	»	»	»	»	
6,069,780	»	414	68	»	218	68	15	
25,657,528	10	1,456	88	1	850	88	19	(2) Les pensions de cette nature sont recouvrables en partie au profit du Trésor, à charge des provinces et des communes. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
		1,525			957			(3) Y compris une augmentation de 56,470 francs accordée en vertu de la loi du 18 mai 1912, du chef de la revision de 322 pensions.

40)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, ecclésiastiques, et décorés de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de Léopold II, inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1912. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Guerre.								
	<i>Ordre de Léopold.</i>								
1	Delaive, H-E, adjudant	55	100	»	10	Ancelot, E.-H.-J.-M., vicaire à Soignies (lois des 21 juillet 1844, 12 février 1849 et 24 avril 1900)	63	630	333
2	Frédéric, C-A, premier sergent-major.	56	100	»	11	Raick, D.-C.-D., desservant à Tbulin (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	Id.
3	Meyskens, F.-F., premier sergent-major.	56	100	»	12	Van Caster, G.-C.-A.-M.-J., chanoine à Malines (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	2,400	Id.
4	Kinet, L.-E., maréchal des logis.	59	100	»	13	Vandamme, H.-L.-E., desservant à Aelbeke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.
5	Burquoi, L, adjudant de bataillon	58	100	»	14	Chavée, H.-J., desservant à Hanret (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900.)	71	1,400	351
6	Vereecke, P.-E.-E, adjudant . .	55	100	»	15	Chaîneux, J.-H., desservant à Mortier (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	58	1,316	Id.
7	Hansen, M, adjudant	50	100	»	16	Dehulster, L.-J.-M.-J., curé à Mouscron (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	2,100	Id.
8	Hulot, L, adjudant	61	100	»	17	Derkenne, L.-J., curé à Couthuin (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,800	Id.
9	Sebaftenneers, A.-H., adjudant de matériel.	60	100	»	18	Étienne, E.-G.-J., desservant à Barchon (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	60	1,316	Id.
10	Fontaine, Ch.-J.-V., adjudant .	57	100	»	19	Keuninckx, J.-F., desservant à Caggevinne-Anout (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,396	Id.
11	Sterckx, J.-F, trompette-major.	53	100	»	20	Robeaux, A.-J., chanoine, à Namur (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	56	2,996	Id.
12	Musyck, Th.-A, adjudant . . .	49	100	»	21	Rogge, G.-A., desservant à Heelen-Bosch (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	52	1,004	Id.
13	Doolaeghe, L.-J.-F., premier-sergent.	59	100	»	22	Van Roy, J.-F., desservant à Erps (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	74	1,400	Id.
	TOTAL		1,300		23	Dedie, C.-A.-E, vicaire à Beveren (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	69	1,000	7
	Ministère de la Justice.				24	Dubois, S.-V., desservant à Chainieux (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	66	1,400	Id.
	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				25	Schockaert, C.-L, vicaire à Grembergen (lois des 21 avril 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	48	632	Id.
1	Boumonville, J, desservant à Fria-nière.	83	1,400	»	26	Sterck, C., desservant à Bottelaere (lois des 21 avril 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	53	1,088	Id.
2	Brabant, P.-J., desservant à Pol-liuchove.	68	1,400	»					
3	Deroubaix, J.-G, desservant à Flobecq.	68	1,400	»					
4	Dupierreux, R.-H.-C, curé de 1 ^{re} classe à Neufchâteau.	64	2,100	»					
5	de Gerlache, E.-H.-C., desservant à Falmignoul.	66	1,400	»					
6	Georges, H.-B, desservant à Boesingen.	67	1,400	»					
7	Gilson, J.-T, desservant à Latinne.	84	1,400	»					
8	Melin, A.-T.-G., desservant à Mettet.	71	1,400	»					
9	Molle, E.-L., desservant à Farciennes.	59	1,390	»					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
27	Posteau, A.-J., desservant à Gilly (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1,400	27	44	Fourgon, B.-A., desservant à Lincé (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	51	1 106	78-79
28	Posteau, D.-J., curé à Binche (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	2,400	Id.	45	Lerat, E.-J., curé à Beaumont (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	71	1,800	Id.
29	Witteberg, J., desservant à Nou- velles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	45	700	7	46	Sémoulin, J.-M., desservant à Loignon (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	41	620	Id.
30	Becquevort, A.-J., desservant à Lonzée (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	61	1,400	47	47	Van Ben Eeckhout, B., curé à Assenede (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	2,100	94
34	Henry, H.-M.-A., chanoine à Namur (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	2,400	Id.	48	Samain, R.-C., curé à Leuze (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	56	1,253	43-44
32	Lecaillié, F.-J., curé à Bertrix (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	63	1,560	Id.	49	Baré, F.-J., desservant à Cour- rière (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	37	551	106- 107
33	Mergeay, J.-M., desservant à Finnevaux, (lois des 21 avril 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	51	1,090	Id.	50	Bleesers, E.-H., desservant à Beeck (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	70	1,400	105
34	Van Pelt, H.-J.-P., desservant à Viersel (lois des 21 avril 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	51	Lambin, M.-J. desservant à Hou- them (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.
35	Donné, F.-P., chapelain à Ger- pinnes, (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	48	755	43-44	52	Lefebvre, V.-G., desservant à Saint-Vaast (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	54	1,200	Id.
36	Geerts, F.-J., desservant à Humel- ghem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,396	Id.	53	Boelen, F., desservant à Schuer- hoven (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	78	1,400	94
37	Steps J.-A., desservant à Bellin- ghem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,400	Id.	54	Charlier, B.-N.-J., vicaire-général à Namur (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	4,000	Id.
38	Van Spangh, C.-A.-H.-M., desser- vant à Heverlé (lois des 21 juil- let 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	55	1,170	Id.	55	Deriemaecker, A.-B.-C., chanoine à Gand (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	2,000	Id.
39	Creveœur, D.-A.-M.-J., desser- vant à Chapelle-Saint-Laurent (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	41	616	40	56	Malbecq, E., desservant à Malines (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900)	55	1,096	127- 128
40	Gilbert, A.-L.-G., desservant à Bixensart (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	56	1,200	Id.	57	Van den Gheyn, D.-M.-A.-G.- G.-A., desservant à Court-Saint- Étienne (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	64	1,356	Id.
41	Meyer, M.-H.-G., pasteur à Anvers (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1856).	70	1,438	62	58	Aerts, J.-J., curé à Anvers (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	2,100	Id.
42	Coissart, J.-B.-E., desservant à Salles (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	774	78-79	59	Helsen, F.-J., desservant à Londer- zeel (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	1,400	Id.
43	Dehennault, T.-J., vicaire à Gilly (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	450	Id.	60	Boccart, H.-J., desservant à Villers- deur-Eglises (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	57	1,210	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
61	Lambion, L.-J.-B.-J., desservant à Thy-le-Château (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	68	1,400	127-128	79	Leclère, J.-P.-E., desservant à Hives (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	60	1,400	159
62	Olivier, F.-J., desservant à Villers-la-Loue (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	Id.	80	Riethaeghe, P.-F., desservant à Waereghem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	82	1 400	Id.
63	Roland, A.-J., desservant à Erquennes (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	62	1,400	Id.	81	Vanberwaer, G.-E., desservant à Elixem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1 400	Id.
64	Vanhaverbeke, A.-J., desservant à Oostduinkerke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,400	Id.	82	Bussens, N.-D.-G., desservant à Charleroi (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	56	1,200	192
65	Vanhamme, J.-J., curé à Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	83	2 100	144	83	Cabeaux, C.-C., chapelain à Prouvy (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	55	906	Id.
66	Gebours, J.-A.-S., curé à Puers (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	84	1,800	Id.	84	Debiève, F.-V., desservant à Goutroux (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	46	726	Id.
67	Struijf, P.-J.-L., desservant à Hoboken (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	74	1,400	Id.	85	Grieten, L., desservant à Zeelhem (lois des 21 juillet et 24 avril 1900).	79	1,400	Id.
68	Hoogeras, P., desservant à Huysinghen (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	66	1,400	Id.	86	Ryckmans, M., curé à Westerlo (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,800	199
69	van Wil, S.-M., desservant à Vucht (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avr. 1900)	53	1,008	Id.	87	Lombaerts, G.-P., desservant à Tourneppe (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	72	1,400	Id.
70	Hense, A.-F.-J., desservant à Velleroille-le-Brayoux (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	62	1,000	Id.	88	Oliviers, P.-F., desservant à Diest (lois des 21 juillet 1884 et 24 avril 1900).	80	1,400	Id.
71	Goovaerts, J. F., desservant à Itegem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	1,363	159	89	Verhæge, J., desservant à Houthem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,376	203
72	Verayt, A.-J., desservant à Beersel (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	53	944	164	90	Kiudt, G., desservant à Aisemont (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	51	667	214
73	Sacré, N.-J., desservant à Xhendremael (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	Id.	91	Otten, E.-J.-J., desservant à Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	56	1,260	255
74	Verriest, H.-N., desservant à Ingoyghem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	71	1,400	Id.	92	Van Langenhove, B.-C., vicaire à Haute-Croix (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	45	591	Id.
75	Vanneste, J.-C., vicaire à Dottignies (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	40	540	Id.	93	Barhé, C.-J.-G., desservant à Ostiches (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	53	1,193	278
76	Rachels, N.-H., curé à Hasselt (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	79	2,100	159	94	Léon, G., desservant à Wychmael (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	69	1,400	Id.
77	Wautier, A., curé à Senefle (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	68	1,653	Id.	95	Meurs, V.-J., curé à Wavre (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	2,100	Id.
78	Heynssens, J.-R., desservant à Gand (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	71	1,400	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
96	Van Genechten, H.-J.-M., desservant à Ixelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	65	1,380	278		Ministère de la Guerre.			
						<i>Pensions militaires.</i>			
97	Van Ghert, J.-B.-F., desservant à Tbollembeek (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	59	1,303	Id.	1	Remy, J.-E.-A., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 20).	52½	1,995	»
98	Van Roey, A.-A., curé à Haecht (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	1,800	Id.	2	Thonnard, A.-J. lieutenant (loi du 27 mai 1840).	38	1,104	»
					3	Raymond, J.-V., sergent-major (loi du 21 mars 1902)	45	966	»
99	Caudron, P.-J., desservant à Carnières (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	59	1,200	231	4	Bodet, F.-J., adjudant sous-officier de 2 ^e classe de gendarmerie (loi du 20 juin 1909)	50½	1,605	»
100	Poular, J.-L.-J.G., desservant à Lavaux-Sainte-Anne (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	39	600	Id.	5	Lamiroij, B., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909.)	50	1,444	»
101	Étienne, J.-J.-G., desservant à Villers-deux-Eglises (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	49	791	299	6	Dierickx, T., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	41	1,222	»
102	Van Necke, C.-A., curé à Saint-Nicolas-Waes (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	82	2,100	Id.	7	Gabriëls, L.-S., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	46	1,156	»
103	Delbar, P.-L.-J., vicaire à Mouscron (loi des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	55	552	309-310	8	Godchoul, J.-J.-N., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	49½	988	»
104	Tiberghien, G., vicaire à Dottignies (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	52	855	Id.	9	Liénard, P., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	43½	1,015	»
105	Bienfait, F.-X., desservant à Dergneau (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	61	1,380	328	10	Devaux, A.-E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	45½	946	»
106	Bontemps, L.-J., desservant à Vaux-Borsset (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 23 avril 1900).	51	1,086	Id.	11	Alaerts, E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	48	936	»
107	Vander Linden, F.-M.-J.-C., vicaire à Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	42	545	Id.	12	Lahaye, B.-J.-F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	44	950	»
	TOTAL. fr.		145,528		13	Vanderzaude, C.-R., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	49	894	»
	Ministère de la Guerre.				14	Ledant, A.-C., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	42	884	»
	<i>Pension ecclésiastique.</i>				15	Forget, L.-A.-E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	43½	863	»
1	Van Camp, C.-J.-M., aumônier de la garnison d'Anvers.	59	4,000	»	16	Stevens P.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	44	853	»
					17	Morimont, F.-F.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	43	960	»
					18	Gentzsch, G.-A., soldat (art. 20)	56½	660	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
19	Hautem, O., sergent (art. 21).	41	862	»	45	D'Heer, E., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 5).	58	3,499	»
20	Smets, P., 1 ^{er} ouvrier cordonnier (art. 21.)	59 ½	954	»	46	Dubois, F.-J., capitaine en premier de place (art. 2, § 5).	55	3,447	»
21	Van Frachem, J.-B., musicien de 3 ^e classe (art. 21.)	50 ½	945	»	47	Lijnen, G., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	3,888	»
22	Ysselé, E.-E.-J., caporal (art. 21.)	52 ½	759	»	48	Martens, J.-A., capitaine comman- dant (art. 2, § 5)	55	3,645	»
23	Poncelet, H.-C., sergent (art. 21)	38 ½	700	»	49	Delvallé, L.-G.-C.-E., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	3,794	»
24	Dudicq, F.-J., soldat (art. 21.)	40 ½	454	»	50	Levieux, F.-L.-R., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	3,645	»
25	Wéry, J.-B., trompette (art. 20.) (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 66).	37	342	»	51	Dufour, L., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	3,645	»
26	Wattiaux, A.-J., soldat (art. 21.)	39 ½	450	»	52	Sioen, J.-R.-B., capitaine com- mandant (art. 2, § 5)	55	3,632	»
27	Moortgat, J.-J., adjudant de bat- terie (art. 21)	49	1,207	»	53	Debry, A.-G.-J., médecin de régi- ment de 2 ^e classe, (art. 2, 1 ^o).	55	3,013	»
28	Poorter, H.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	59 ½	1,344	»	54	Scherpenbergh, A., capitaine commandant (art. 20).	52 ½	4,277	»
29	Detongre, A.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21.)	56 ½	1,305	»	55	Van Thorenburg, J.-F., capitaine commandant (art. 20).	54	4,277	»
30	Brion, D., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21.)	56	1,282	»	56	Vanniesbecq, G.-E.-H.-C., capi- taine commandant (art. 21).	50 ½	3,548	»
31	Graisse, F.-E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21.)	53	1,235	»	57	Serdobbel, R.-F.-M.-J.-G., major (art. 21)	53	3,983	»
32	Costens, F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	49 ½	1,188	»	58	Van der Dussen de Kestergat, H.-O.-L.-M.-E.-C.-G., major (art. 21).	53 ½	3,510	»
33	Dasset, E.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21.)	49 ½	1,087	»	59	Fleury, P.-L.-J., major (art. 21).	48	3,481	»
34	Vanopdenbosch, H.-R., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	360	»	60	de Marnette, J.-A., capitaine com- mandant (art. 21).	54	3,548	»
35	Deschepper, E.-P.-P., colonel (art. 1 ^{er}).	60	6,339	»	61	Robinet, C.-P.-A., capitaine com- mandant (art. 21)	51	3,596	»
36	D'Hauwe, J.-F., colonel (art. 1 ^{er}).	60	6,566	»	62	Vanderstraeten, A.-E.-O., capi- taine en second (art. 21).	53	3,197	»
37	Uytendhoef, A.-G.-A.-F., colonel (art. 1 ^{er}).	57	6,339	»	63	Van Eyll, G.-A.-A.-J. (baron) lieu- tenant (art. 21).	35	1,200	»
38	Buisset, J.-F.-L., colonel (art. 1 ^{er}).	60	6,113	»	64	Veuve Meunier, S.-E.-S. . . .	27	475	»
39	Pittoors, P.-J.-V., colonel (art. 1 ^{er}).	60	6,792	»	65	Koten, G.-A., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1900).	43 ½	1,149	»
40	Buys, J.-C.-L., colonel (art. 1 ^{er}).	60	6,113	»	66	Wéry, J.-B., trompette (art. 20). (Pension révisée Remplace la pension inscrite au n° 25)	37	600	»
41	Van Dyck, F., major (art. 1 ^{er}).	57	4,582	»	67	Rabau, C.-L.-C., premier sergent- major (loi du 21 mars 1902).	40 ½	912	»
42	Chauvet, E., major (art. 2, § 5).	56 ½	3,604	»	68	Courteaux, C.-L.-J., sergent-major (loi du 21 mars 1902).	40 ½	924	»
43	Lateur, A.-A.-G., major (art. 2, § 5).	55	4,113	»					
44	Van Eeckhout, P.-A., major (art. 2, § 5).	55 ½	3,930	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
69	D'hoker, C., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	46	1,422	»	90	Calcoen, E.-V., adjudant de maté- riel de 1 ^{re} classe (art. 21).	49	1,434	»
70	Van Rollegheem, M.-I.-N., premier maréchal des logis chef de gen- darmerie (loi du 29 juin 1909).	54	1,440	»	91	Hulot, L., adjudant sous-officier de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	60	2,085	»
71	Vacquier, A.-J.-C., premier maré- chal des logis chef de gendar- merie (loi du 29 juin 1909).	43 ½	1,305	»	92	Schneider, M., adjudant sous- officier de 2 ^e classe de gendar- merie (art. 21).	60	2,094	»
72	Barzin, D.-J., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	42	1,181	»	93	André, T.-N., adjudant sous-offi- cier de 2 ^e classe de gendarme- rie (art. 21).	52	1,905	»
73	Willems, E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	47 ½	978	»	94	Pilate, E.-N., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57 ½	1,962	»
74	Taquet, A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	50	967	»	95	Marquet, J.-B., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	49 ½	1,731	»
75	Vanhee, L.-F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	46	946	»	96	Baetens, L.-S., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51	1,678	»
76	Votion, C.-H., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	43 ½	905	»	97	Bastin, A.-N., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	29 ½	1,120	»
77	Wathelet, A.-H.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (loi du 29 juin 1909).	45	894	»	98	Manguette, J.-J., premier maré- chal des logis de gendarmerie (art. 21).	38 ½	1,145	»
78	Lejeune, D., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	42	863	»	99	Derave, T.-A.-M., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21).	54 ½	1,258	»
79	Michaux, J.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	42	875	»	100	Lippens, I., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	53 ½	1,258	»
80	Goffart, O.-F., musicien de 2 ^e classe (art. 19).	33	1,045	»	101	Van der Auwera, C.-L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gen- darmerie (art. 21).	52 ½	1,227	»
81	Geulette, E.-J., sergent-major (art. 21).	49	1,200	»	102	Bigot, D.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	53 ½	1,212	»
82	Beldé, P.-J., premier sergent (art. 21).	60	1,140	»	103	Audenaert, L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	43	1,118	»
83	Van De Pitte, C.-L., premier ser- gent-major (art. 21).	47	1,155	»	104	Jacobs, J.-F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	45	1,118	»
84	Hansen, M., adjudant sous-officier (art. 21).	49 ½	1,251	»	105	Destickere L.-C., soldat (loi du 27 mai 1840).	41	366	»
85	Deraedt, D.-X., premier sergent (art. 21).	60	1,140	»	106	Wynants, P.-P.-E., caporal (loi du 27 mai 1840).	46 ½	484	»
86	Geerts, A., brigadier maréchal- ferrant (art. 21).	60	954	»	107	Happaerts, L., soldat (loi du 27 mai 1840).	39 ½	360	»
87	De Bast, P.-L., premier maréchal des logis-chef (art. 21).	44	1,095	»	108	Canon, L.-A.-M., général-major (art. 1 ^{er}).	63	7,888	»
88	Wannez, A.-D.-F., maréchal des logis (art. 21).	37	728	»	109	Mathieu, A.-L., major de place (art. 1 ^{er}).	58	4,387	»
89	Seguin, M.-D., premier maréchal des logis garde-magasin (art. 21).	51 ½	1,020	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
110	Palente, M.-F., major de place (art. 2, § 5).	58	4,680	»	134	de Jamblinne de Meux, T.-T (baron), colonel (art. 1 ^{er})	60	6,113	»
111	Marbaise, E.-J.-J., vétérinaire de régiment (art. 2, § 5).	58	3,451	»	135	Kayser, P.-P., colonel (art. 1 ^{er}).	57	6,113	»
112	Viatour, G.-J., capitaine en pre- mier de place (art. 2, § 5)	55	3,888	»	136	Bastiaans, C.-L., major (art. 1 ^{er}).	55	4,582	»
113	Delfosse, B.-F., capitaine en pre- mier, quartier-maître (art. 2, § 5)	58	3,694	»	137	Golefroit, L.-F.-F.-J.-B., capitaine en premier, quartier-maître (art. 1 ^{er}).	58	3,888	»
114	Deschamphelaere, A., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	3,888	»	138	Salez, J.-B.-J.-L., capitaine en premier (art. 1 ^{er}).	58	3,888	»
115	Charlier, D.-J.-A., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	3,888	»	139	De Vos, J.-C.-D., capitaine en pre- mier (art. 1 ^{er})	58	3,888	»
116	Henry, J.-F.-G., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	3,742	»	140	Théran, J.-J., capitaine en pre- mier (art. 1 ^{er})	58	3,888	»
117	Ortegat, E.-I.-I., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	3,694	»	141	De Ridder, J.-F.-H., chef de mu- sique (art. 1 ^{er})	62	2,240	»
118	Arnould, F.-S., capitaine en second (art. 2, § 5).	55	2,812	»	142	Coutelier, T.-J., chef de musique (art. 1 ^{er}).	60	2,080	»
119	Coomans, J.-J., capitaine en second (art. 2, § 5).	55	3,326	»	143	Mercier, A.-P., major (art. 2, § 5).	57 $\frac{1}{2}$	4,468	»
120	Lemaire, M.-J.-F., major (art. 2, § 1).	54	4,485	»	144	Stas, P., major (art. 2, § 5)	55 $\frac{1}{2}$	4,525	»
121	Chevalier, A.-F.,	54	4,933	»	145	De Cock, A.-H.-F., capitaine en second (art. 2, § 5)	55	3,283	»
122	Gochart, Z.-J., lieutenant (art. 20)	49 $\frac{1}{2}$	2,904	»	146	Devreese, E., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	3,596	»
123	Watry, M.-F.-J.-F., médecin ad- joint de 1 ^{re} classe (art. 21).	28 $\frac{1}{2}$	1,040	»	147	Modart, F.-J., capitaine comman- dant (art. 2, § 1 ^{er}).	52	3,402	»
124	De Coster, T.-J., officier d'admini- stration de 1 ^{re} classe (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	3,548	»	148	Wilkin, A.-V.-J., capitaine en second (art. 2, § 1 ^{er}).	54 $\frac{1}{2}$	3,283	»
125	Dulier, L.-G., capitaine comman- dant (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	2,631	»	149	Arendt, E.-M.-A.-E., lieutenant (art. 21).	34	1,248	»
126	Vermeulen, M.-J.-R., sous-lieute- nant (art. 21).	29	1,100	»	150	Van den Eyndt, C.-M.-J., capitaine commandant (art. 21).	39	2,114	»
127	Gille, G.-A.-A., lieutenant (loi du 27 mai 1840)	36	1,008	»	151	Wielemans, G.-J.-C., major (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	3,378	»
128	Hellebaut, J.-M.-J.-T.-J.-N., lieu- tenant-général (art. 1 ^{er}).	69	9,840	»	152	Bricusse, F.-L.-E., major (art. 21)	53	3,839	»
129	De Roover, J.-F.-X., maréchal des logis-chef de gendarmerie (art. 2, § 1 ^{er}).	51 $\frac{1}{2}$	4,500	»	153	Dineur, T.-E.-P.-J.-R., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	2,455	»
130	Ledant, J.-D., gendarme (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	781	»	154	Pirot, F.-J.-G.-A., officier d'admini- stration de 5 ^e classe (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	1,982	»
131	Jungbluth, H.-A., lieutenant-géné- ral (art. 1 ^{er}).	65	9,512	»	155	Dumon, L.-M.-J.-M., lieutenant (art. 21).	36 $\frac{1}{2}$	1,378	»
132	Cuvclier, L., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	9,184	»	156	Lehardy de Beaulieu, M.-D.-A.- L.-E.-L.-M., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	41	1,382	»
133	Van der Stegen de Puitte, F.-M.-A (comte), lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	9,184	»	157	Schaffeneers, A.-H., adjudant de matériel de 2 ^e classe (art. 1 ^{er}).	60	1,560	»
				»	158	Squevin, J.-B.-J., adjudant sous- officier de 1 ^{re} classe de gen- darmerie (art. 1 ^{er}).	58	2,115	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
159	Parydaen, C.-L., premier maréchal des logis de gendarmerie, (art. 2, 1 ^o).	53	1,350	»	178	Eugène, J.-R.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	40 $\frac{1}{2}$	974	»
160	Dautzenberg, A.-E., musicien de 5 ^e classe (loi du 24 mai 1912).	48	750	»	179	Van Caester, L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	41	833	»
161	Quinet, H.-J., musicien de 1 ^{re} classe (loi du 24 mai 1912).	47	810	»	180	Massonet, M.-H.-J., soldat (art. 19).	20 $\frac{1}{2}$	600	»
162	Clément, C.-M.-G., maréchal des logis chef (loi du 24 mai 1912).	43 $\frac{1}{2}$	912	»	181	Garraux, A.-J., soldat (art. 20).	39 $\frac{1}{2}$	600	»
162	Kahn, M., premier maréchal des logis chef (loi du 24 mai 1912).	43 $\frac{1}{2}$	912	»	182	Claeys, A.-J., soldat (art. 20).	25	600	»
164	Lagouge, A., maréchal des logis chef (loi du 24 mai 1912).	46 $\frac{1}{2}$	966	»	183	Temmerman, H.-A., soldat (art. 20).	17	600	»
165	Baré, J.-A., adjudant sous-officier de 2 ^e classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	45 $\frac{1}{2}$	1,464	»	184	Van Belle, A., premier maréchal des logis-chef de gendarmerie (art. 20).	49 $\frac{1}{2}$	1,950	»
166	Schietecatte, R., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	45	1,377	»	185	Vandamme, F.-F., gendarme (art. 20).	37 $\frac{1}{2}$	950	»
167	Ratier, J., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	43 $\frac{1}{2}$	1,338	»	186	Galand, O.-C., adjudant sous-officier secrétaire archiviste (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	1,398	»
168	Gomrée, H., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	41 $\frac{1}{2}$	1,272	»	187	Maes, A.-F.-J., adjudant sous-officier secrétaire archiviste (art. 21).	43	1,326	»
169	Leysen, P., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	50 $\frac{1}{2}$	1,019	»	188	Vandervliet, E.-F., maître-cordonnier (art. 21).	63	1,110	»
170	Bastin, J.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	49 $\frac{1}{2}$	1,078	»	189	Doolaege, L.-J.-F., premier sergent (art. 21).	59	1,050	»
171	Bail, R.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	49	1,009	»	190	Musyck, T.-A., adjudant sous-officier (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	1,398	»
172	Van der Sande, L.-G., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	48 $\frac{1}{2}$	998	»	191	Thienpont, O.-V.-A., soldat (art. 21).	31 $\frac{1}{2}$	450	»
173	Pijnte, H.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	50 $\frac{1}{2}$	998	»	192	de Schietere de Lophem, D.-J.-G.-M.-J.-G., maréchal des logis (art. 21).	29	742	»
174	Janssens, J.-B., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	50	978	»	193	Lauwers, E.-E.-M.-J., premier maréchal des logis (art. 21).	44	900	»
175	Vijfeijken, E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	46 $\frac{1}{2}$	957	»	194	Sterckx, J.-F., trompette-major (art. 21).	53	1,386	»
176	Grandjean, J.-J.-S., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	45 $\frac{1}{2}$	936	»	195	Valentin, A., maréchal des logis, maréchal-ferrant (art. 21).	63	1,140	»
177	Poncellet, F.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 24 mai 1912).	47 $\frac{1}{2}$	936	»	196	Brugmans, H.-R., soldat (art. 21).	34	450	»
					197	Cornelis, E., soldat (art. 21).	25 $\frac{1}{2}$	450	»
					198	Vanacker, A., soldat (art. 21).	36	450	»
					199	Meuleman, A., soldat (art. 21).	34 $\frac{1}{2}$	450	»
					200	Fontaine, C.-J.-V., adjudant sous-officier (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	1,515	»
					201	Schoonbroodt, P.-B., soldat (article 21).	37 $\frac{1}{2}$	450	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
202	Ogy, A.-J., adjudant sous-officier de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	54 ½	2,037	»	222	Royenbach, J., caporal. (Dispositions combinées de l'article 2 de la loi du 24 mai 1912 et du barème annexé à l'arrêté royal du 13 juin 1912, n° 1,094.)	18	150	»
203	Gelinne, H.-J., adjudant sous-officier de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	51	1,788	»	223	Beraux, F.-J.-B., soldat (Dispositions combinées de l'article 2 de la loi du 24 mai 1912 et du barème annexé à l'arrêté royal du 15 juin 1912, n° 1,094.)	21 ½	112	»
204	Boon, L.-J., adjudant sous-officier de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	46	1,740	»	224	Snissiaert, R.-J.-S., caporal. (Dispositions combinées de l'article 2 de la loi du 24 mai 1912 et du barème annexé à l'arrêté royal du 15 juin 1912, n° 1,094.)	20 ½	225	»
205	Moreau, H.-G., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	50 ½	1,818	»	225	Devuyst, J.-P., caporal (art. 20).	30	832	»
206	Charlier, C.-V., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	54 ½	1,896	»	226	Van Bever, A., soldat (art. 21).	32	450	»
207	Gonnissen, J.-R.-M., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	44 ½	1,599	»	227	Oieffe, A.-J., soldat (art. 21).	38	450	»
208	Michaux, A.-J.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	51 ½	1,196	»	228	Theunis, F., soldat (art. 21).	38	450	»
209	Dochain, A.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	50	1,173	»	229	Moncheur, R.-M.-L.-H., maréchal des logis (art. 21)	28	812	»
210	Desmet, G., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	56	1,165	»	230	Hendriks, J.-H.-J., soldat (art. 21).	33 ½	450	»
211	Meurice, L.-M., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	56 ½	1,134	»	231	Mommens, A., soldat (art. 21).	22	450	»
212	Vandervouwer, J.-E.-A., maréchal des logis de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	39 ½	1,040	»	232	Dupont, L.-G., soldat (art. 21).	32	450	»
213	De Rop, R., gendarme (art. 21).	40 ½	700	»	233	Bacyaert, G.-J., maréchal des logis (art. 21).	37 ½	700	»
214	Verlinden, A.-A., soldat (loi du 27 mai 1840).	36	360	»	234	Clément, A., caporal (art. 21).	24	636	»
215	Parmentier, O.-A.-H.-J., sergent-major (loi du 27 mai 1840).	36 ½	680	»	235	Burlet, E.-A.-J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	25	728	»
216	Putzeys, F.-A., caporal (loi du 27 mai 1840).	39 ½	484	»	236	Bulteaux, J.-A., gendarme (art. 21).	41 ½	700	»
217	Bauman, A.-D., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	360	»	237	Tbill, A., maréchal des logis (loi du 27 mai 1840).	40	565	»
218	Bernard, A.-A.-J., maréchal des logis (loi du 27 mai 1840).	32 ½	560	»	238	Dewulf, C.-L., soldat (loi du 27 mai 1840).	41	360	»
219	Bastien, J.-E., capitaine commandant (art. 2, § 1 ^{er}).	46 ½	3,013	»	239	Renier, A., soldat (loi du 27 mai 1840).	38 ½	360	»
220	Molbant, R.-H.-C.-V., lieutenant-colonel (art. 21).	55 ½	4,873	»	240	Eeckhout, A., soldat (loi du 27 mai 1840).	39	360	»
221	de Hollain, A.-A.-N.-G. (écuyer), capitaine commandant (art. 21).	46 ½	3,013	»	241	Tournay, G.-J.-M.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	6,113	»
					242	Duvivier, H.-L.-A., major, art. 1 ^{er} .	56 ½	4,582	»
					243	Hubar, O.-L., major (art. 1 ^{er}).	58	4,680	»
					244	Lekens, P.-A., capitaine en premier, administrateur d'habillements (art. 1 ^{er}).	58	3,888	»
					245	Buxant, L.-L., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,888	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
246	Meulemeester, M., capitaine commandant (art. 1 ^{er})	55	3,888	»	7	Barbary, H.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	896	362
247	Michel, J.-L., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,888	»	8	Denis, J.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	69	5,062	22. 23
248	Scharff, J.-P., capitaine en second (art. 1 ^{er}).	55	3,456	»	9	Dubois, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	1,037	id.
249	Destrée, G.-A., capitaine en second (art. 1 ^{er}).	55	3,456	»	10	Roppe, R.-F.-L., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	65	2,527	id.
250	Laurent, J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	3,645	»	11	Piret, A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13)	67	1,880	id.
251	Camus, L.-M.-G., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2, § 5).	55	3,240	»	12	Kirsch, J.-T., commis des accises (art. 5 et 8).	59	1,478	id.
252	Seger, F.-J., lieutenant-colonel (art. 2, § 1).	55 ½	4,873	»	13	Pierrard, N.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,183	id.
253	Monseur, D.-J.-L., lieutenant (art. 20).	38	2,400	»	14	Deconinck, A.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8)	60	884	id.
254	Dupuis, C.-J., capitaine commandant (art. 21).	52	3,402	»	15	Mathonet, C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	48	632	id.
255	Cornette, L.-C.-A.-G., capitaine commandant (art. 21).	52 ½	3,298	»	16	Schröder, H.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	61	1,053	id.
256	Devleeschauwer, H.-P.-F., capitaine commandant (art. 21).	49	3,305	»	17	De France, F.-J., géomètre du cadastre, professeur à l'Ecole industrielle de Courtrai (art. 1, 8 et 15).	70	2,625	91
257	Moulaert, T.-M.-J.-C., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe.	46 ½	2,411	»	18	Berkenbosch, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	37	435	id.
258	Tournay, M.-J.-E.-M., capitaine en second (art. 21).	39 ½	1 656	»	19	Bailly, J.-C., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	1,233	id.
259	de Selys Longchamps, R.-C.-M.-G (baron), lieutenant (loi du 27 mai 1840).	32 ½	960	»	20	Corman, J.-P.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	63	894	id.
					21	Lalangue, P.-S., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,048	id.
					22	Schwartz, N., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,007	id.
					23	Dalschaert, C.-L., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	117
					24	Lecomte, A.-V.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9). (Pension révisée, remplace la pension inscrite en 1911.)	51	929	181
					25	Baude, W.-J., contrôleur des contributions (art. 5 et 8).	62	3,881	313
					26	Delsaux, H.-J.-A., directeur général (art. 1, 8 et 15).	73	7,500	91
					27	Libert, A.-C., directeur des contributions (art. 1, 8 et 15)	70	6,000	id.
					28	Godernaux, E.-C.-J., inspecteur de l'enregistrement (en disponibilité) (art. 5 et 8).	59	4,200	id.
	Ministère des Finances.								
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Duchesne, L.-A., conservateur des hypothèques (art. 5, 8 et 15).	63	5,250	362					
2	Emond, C., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13)	61	1,290	id.					
3	Viroux, G.-J.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13)	63	1,260	id.					
4	Daems, C., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,052	id.					
5	Bakkers, P.-M., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,052	id.					
6	Boccar, F.-X., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,043	id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
29	Van Themsche, A.-G., receveur du timbre (en disponibilité (art. 1, 8 et 15)	65	5,250	91	53	Liégeois, H.-N., sous-lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	53	1,033	117
30	Royer, C.-J.-A., contrôleur du ca- dastre (art. 1, 8 et 15).	68	3,750	Id.	54	Beckers, P.-J., préposé des doua- nes (art. 5, 8 et 15).	62	1,052	Id.
31	Baeker, J.-J.-J., géomètre du ca- dastre (art. 1, 8 et 15)	68	2,625	Id.	55	Jacques, J.-B., préposé des doua- nes (art. 5, 8 et 15)	60	1,052	Id.
32	Barzin, E.-J., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 15).	65	1,410	Id.	56	Mercier, E.-F.-S., agent du trésor (art. 1, 8 et 15) (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indiquée au n° 68.)	68	5,625	Id.
33	Goudesboos, M.-D., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,050	Id.	57	Regelbrugge, P.-F., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,147	Id.
34	Vandekerkhove, A., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,055	Id.	58	Drieghe, J.-G., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	69	2,498	181
35	Kebers, J.-J.-A.-A., directeur gé- néral (art. 1, 8 et 15).	68	7,500	Id.	59	Hardy, P.-F.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8)	61	1,045	Id.
36	Le Bœuf, J.-B.-P.-E., directeur général (art. 1, 8 et 15).	70	7,485	Id.	60	Godelaine, V.-J., receveur des accises (art. 1, 8 et 15)	68	4,978	Id.
37	Besmedt, F.-T., directeur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	6,000	Id.	61	Roly, F.-J., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,402	Id.
38	Vanlandschoot, F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	4,306	Id.	62	Kerkhofs, P.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,362	Id.
39	Goffinet, G.-N., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	68	5,062	Id.	63	Scheelen, L., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8)	56	951	Id.
40	Ostene, E.-F.-I.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	5,062	Id.	64	Wolfarius, F., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8)	56	1,078	Id.
41	Courtois, J.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,500	Id.	65	Bock, A.-J., chef de bureau (en disponibilité) (art. 1 et 8).	65	4,391	Id.
42	Nullens, L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,410	Id.	66	Machurot, L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	852	Id.
43	Candaele, J.-T., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,140	Id.	67	Senny, F.-J.-J., receveur des suc- cessions (art. 1, 8 et 50).	54	1,823	Id.
44	Voets, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.	68	Mercier, E.-F.-S., agent du trésor (art. 1, 8 et 15) (Pension révi- sée Remplace la pension indi- quée au n° 56)	68	5,606	Id.
45	Goris, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	969	Id.	69	Tileux, H.-A., brigadier des doua- nes (art. 5, 8 et 15).	64	1,398	Id.
46	Florkin, P.-J., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 15).	65	1,415	Id.	70	Servais, H.-J., brigadier des doua- nes (art. 5, 8 et 15).	65	1,425	Id.
47	Haincourt, F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,415	Id.	71	Huybrechts, J., préposé des doua- nes (art. 1, 8 et 15)	65	1,062	Id.
48	Belizee, H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,415	Id.	72	Huynen, C.-H.-A., agent du trésor (art. 1, 8 et 15).	68	6,000	Id.
49	Meunier, J.-F.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,057	Id.	73	Vanlangendonck, M.-D.-L., sur- veillante des nettoyeuses (art. 3 et 8).	69	629	Id.
50	Pochez, H.-A.-A., directeur géne- ral (art. 1, 8 et 15).	71	7,500	Id.	74	Dekempeneer, M.-C., nettoyeuse épouse Simon (art. 1 et 8).	75	501	Id.
51	Vanlerberge, F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	3,605	117	75	Moreau, V.-J., géomètre du ca- dastre (art. 1, 8 et 15).	68	2,640	Id.
52	Delvaux, A.-L.-J., receveur des actes judiciaires (art. 1 et 8)	68	4,635	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
76	Quoibion, V.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,927	181	100	Henrion, A.-X., commis des accises (art. 5, 9 et 13)	64	1,875	313
77	Abbott, G.-J., huissier (art. 1, 8 et 15).	83	1,815	Id.	101	Dée, L.-N.-A.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	889	Id.
78	Sleeuwagen, J., huissier (art 1 et 8).	76	1,533	Id.	102	Cailliau, H., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	2,033	Id.
79	Jacquart, A.-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,245	Id.	103	Welvaert, A., préposé des douanes (art 5 et 8).	59	1,029	Id.
80	Duym, B., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,147	237	104	Defoiche, J.-B.-A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	45	683	Id.
81	Hissette, A., préposé des douanes (art. 5 et 8)	62	1,048	Id.	105	Thommis, M.-H.-E.-A., receveur des contributions (art. 5 et 8)	62	1,692	Id.
82	Truyts, J.-F., géomètre du cadastre (art. 5 et 8)	64	2,434	Id.	106	Kellens, G.-H.-G., receveur des contributions (art 1 et 8)	67	4,931	Id.
83	Debroux, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,430	Id.	107	Taquet, D.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,618	Id.
84	Broekmans, L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,060	Id.	108	Bodart, F.-J.-L., lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15).	61	1,761	Id.
85	Cossey, C.-C., sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 15).	65	1,158	Id.	109	Stoop, C.-E., sous-lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15).	65	1,742	Id.
86	Van Deuren, F., huissier (art. 1 et 8).	68	1,328	Id.	110	Lambert, C.-J., brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	64	1,273	Id.
87	Flamme, E., receveur des contributions (art 1, 8 et 15).	66	3,667	231	111	Colin, V.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,286	Id.
88	Wolfcarus, D.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	2,907	Id.	112	Bastin, C.-J., sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 15).	65	1,466	Id.
89	Magniette, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,146	Id.	113	Harrewyn, L.-J.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,624	Id.
90	Cantinaux, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,146	Id.	114	Husson, J., sous-brigadier des douanes (en disponibilité)(art.5 et 8).	57	1,070	Id.
91	Bosquet, B., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,226	Id.	115	Hubert, J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,835	39
92	Thiry, M.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	728	Id.					
93	Allard, J.-B., préposé des douanes (art 5 et 8)	59	1,020	Id.					
94	Latinne, J.-P.-A., préposé des douanes (art 5 et 8).	55	904	Id.					
95	Jacquemin, J.-A., contrôleur des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	3,300	Id.					
96	Petit, C.-J., préposé des douanes (art 1 et 8).	65	990	313					
97	Lasseront, J., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	979	Id.	1	Ruyfelaert, J.-B., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	64	896	»
98	Didier, L.-T., vérificateur des douanes (art 1 et 8).	65	2,335	Id.	2	Lallemand, J., garde (art 5 et 9). (Pension révisée La pension nouvelle est inscrite au n° 509)	36	631	»
99	Maesen, A.-A., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15).	65	2,032	Id.	3	Dame Hainaut, née Potvin, L.-E.-B.-M., sous-percepteur des postes (art. 5, 8 § 1 et 14).	34	300	»
						TOTAL. . . . fr.		237,009	
						Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
						<i>Fonctionnaires et employés.</i>			

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
4	Knoockaert, D.-C., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	57	787	»	28	Bellamme, D.-M.-J., facteur local (art. 5, 8 et 14).	31	300	»
5	Delulle, G.-L., architecte principal de 2 ^e classe au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	57	2,221	»	29	Allo, N., directeur général de la marine (art. 1, 8 § 1 et 15)	72	7,500	»
6	Van Lierde, J.-B.-F., chef de station (art. 1 et 8 § 1)	65	2,802	»	30	Leys, J.-L., huissier au secrétariat général (art. 1 et 8 § 1). (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 512.)	66	1,058	»
7	Coenen, H.-G.-V., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1)	63	2,348	»	31	Lambert, E.-B., percepteur des postes (art. 1, 8 § 1 et loi du 8 avril 1884). (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1914)	65	2,850	»
8	Smekens, J.-J., chef de bureau des postes (art. 5 et 8 § 1)	60	3,200	»	32	Rommelaere, M., facteur local (art. 5 et 9).	55	1,018	»
9	Auquier, H., chef-garde (art. 5, 8 et 15).	59	1,950	»	33	Wuillot, A.-L.-J., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1)	56	2,143	»
10	Dubois, F.-P.-H., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	55	2,365	»	34	Bruylants, J.-J.-C., receveur-chef de première classe (art. 5 et 8 § 1).	64	3,256	»
11	Serstié, J.-L., facteur local (art. 5 et 9).	53	1,457	»	35	Balle, S.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	49	1,894	»
12	Van Dingenen, F., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	900	»	36	Hermans, J.-B.-F., ingénieur en chef, directeur de service au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	60	4,433	»
13	Brahy, D.-H., facteur local (art. 5, 8 et 15).	63	956	»	37	De Grez, P.-J., chef de station (art. 1 et 8).	65	3,725	»
14	Roels, C.-F., facteur local (art. 5 et 8).	59	1,047	»	38	De Wolf, A.-E.-M., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	65	3,080	»
15	Cardyn, P.-J., premier commis des télégraphes (art. 5 et 8 § 1)	57	1,855	»	39	Cambron, V., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8). (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 505.)	65	2,312	»
16	Houet, J., chef-garde principal (art. 5 et 8).	57	1,589	»	40	Macquet, H.-J., chef-garde principal (art. 5, 8 et 15)	65	1,950	»
17	Jaussens, C.-D., facteur local (art. 5 et 8).	55	949	»	41	Dethis, C.-J., chef-garde (art. 5, 8 et 15)	64	1,950	»
18	Goethals, L., facteur local (art. 5 et 8)	51	908	»	42	Bissot, N.-G., facteur de station (art. 5 et 8 § 1).	62	1,238	»
19	Lejeune, J.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	49	1,657	»	43	Vanderstraete, M.-F., pilote auxiliaire (art. 5 et 8).	56	1,136	»
20	Gerard, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	62	878	»	44	Rolin, L.-M.-A., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	55	2,581	»
21	Moisse, J.-J.-F., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	60	900	»	45	Van den Berghe, E.-A.-J., chef-garde principal (art. 5 et 9).	42	1,447	»
22	Roly, L., facteur local (art. 5 et 8).	60	842	»	46	Brock, A.-F., pilote (art. 1, 8 § 2 et 15).	66	2,562	»
23	Verhaegen, J.-B., facteur local (art. 5 et 8).	57	1,428	»	47	Van Schoor, J., pilote (art. 1, 8 § 2 et 15)	66	2,562	»
24	De Sonville, B., sous-percepteur postes (art. 5 et 8 § 1).	56	543	»	48	Davin, T.-L.-J., mécanicien-chef de première classe au service des paquebots (art. 5 et 8).	55	2,979	»
25	Léonard, H.-L.-J., facteur local (art. 5 et 8).	53	755	»					
26	Pera, S.-C.-J., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	47	1,173	»					
27	Modave, J.-L.-G., commis d'ordre au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	33	323	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
49	Vandersteen, L.-F.-J.-B., chef de division de 1 ^{re} classe des télé- graphes (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	5,206	»	70	Liégeois, A.-F.-D., premier com- mis au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,231	»
50	Allard, P.-J., premier chef garde (art. 1, 8 § 2 et 15).	66	2,560	»	71	Lambin, P.-A., conseiller des che- mins de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	6,983	»
51	Lambert, N., commis principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	2,252	»	72	Van der Aa, M.-C.-L., architecte en chef, directeur de service des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	66	4,225	»
52	Wodon, L.-M.-L., directeur général des postes (art. 1, 8 § 1 et 15)	66	7,500	»	73	Lange, J.-J.-H.-C., agréé au che- min de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,351	»
53	Grégoire, F.-A., facteur de sta- tion principal (art. 1 et 8 § 1).	66	1,548	»	74	Deroubaix, V.-H., premier chef garde (art. 1, 8 § 2 et 15).	65	2,515	»
54	Callier, J.-E.-F., commissaire maritime (art. 1, 8 et 15).	66	2,850	»	75	Mercenier, P.-L.-H., chef de bu- reau au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	4,400	»
55	Buels, M.-J.-E., directeur d'admini- stration des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	7,187	»	76	Becquet, J.-B.-C.-J., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	3,781	»
56	Weens, J.-J., directeur d'admini- stration au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	6,262	»	77	Fromont, A., chef garde (art. 3, 8 et 15).	61	1,950	»
57	Pottemans, M.-H., commis prin- cipal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	1,829	»	78	Claude, L., facteur local (art. 3 et 8).	60	1,122	»
58	Trefois, A.-E.-D.-J., directeur d'administration des télégra- phes (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	6,575	»	79	Gahide, P.-J., chef garde (art. 3 et 8).	56	1,533	»
59	Teugels, E.-H., inspecteur de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15)	66	5,250	»	80	Dulait, J.-A.-G., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1).	54	535	»
60	Gaudinnes, G.-L.-H., chef de bureau au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	3,962	»	81	Querton, P.-J., premier commis des postes (art. 3 et 8 § 1).	38	649	»
61	Delcroix, M.-H.-L., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	66	2,811	»	82	Criem, E.-D., commis des postes (art. 3 et 8)	38	538	»
62	Dupreel, G.-E., directeur de ser- vice au chemin de fer (art. 1, et 8 § 1)	66	7,224	»	83	Durieux, J.-B.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1).	36	580	»
63	Gillet, C.-M.-E., chef de station principal (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	4,943	»	84	De Becker, P.-E., facteur rural (art. 3, 8 et 14).	36	300	»
64	Van Obbergh, P.-O., chef de sta- tion (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	3,181	»	85	Parys, G.-A., facteur local (art. 3 et 8)	34	337	»
65	Delabaut, G.-J.-D., commis prin- cipal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	2,256	»	86	Bonvie, F., ex-facteur local (art. 3 et 8 § 2).	39	520	»
66	Rouard, V.-J.-M., percepteur de 1 ^{re} classe des postes (art. 1, 8 § 1 et 15)	66	4,156	»	87	Nelissen, R.-J.-E., chef de divi- sion de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	4,897	»
67	Dryen, E., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	1,494	»	88	Colin, J.-B.-E., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	5,462	»
68	Jacquemin, F.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	2,843	»	89	Janssens, M.-J.-P., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	2,266	»
69	Dineur, T.-J.-H., commis chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	2,857	»	90	Grange, J.-F.-C., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	4,412	»
					91	Godden, A., chef de bureau des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	4,043	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
92	Courtois, P.-J., directeur de service au chemin de fer (art 1 et 8 § 1).	66	5,012	»	115	Antoine, P.-F., commis d'ordre des télégraphes (art 5 et 8 § 1).	53	1,596	»
93	Mellaer, C.-L.-E., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	4,316	»	116	D ^{me} Hoppe, E.-J., commis d'ordre des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	45	516	»
94	Dons, J.-J., commis-chef au chemin de fer (art 1 et 8 § 1).	66	2,555	»	117	Struckhoff, F.-J., pilote (art. 5, 9 et 15).	62	2,625	»
95	Jansen, L.-T.-L., premier commis des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	37	638	»	118	Blondé, F.-X., pilote (art. 5, 8 et 15).	61	2,587	»
96	Dame Gavage, née Reisdorf, M.-E.-P.-A., commis d'ordre des télégraphes (art 5 et 8 § 1.)	34	343	»	119	Aspeslagh, C.-J., pilote (art 5 et 8)	58	2,587	»
97	Smagge, H.-F., patron pilote (art. 1, 8 et 15)	65	3,325	»	120	Elias, A.-J., matelot-canoitier (art 5 et 8)	37	1,313	»
98	Janssens, L.-C., pilote (art 5 et 8).	46	4,580	»	121	De Craene, D., sous-percepteur des postes (art 5 et 8 § 1). Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 510.	69	348	»
99	Gesquière, F.-A.-C., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	58	2,505	»	122	Dame Baeckelandt, née Devos, J.-C., sous-percepteur des postes (art 5 et 8 § 1). Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 511.	66	471	»
100	Elias, H.-F., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	55	1,799	»	123	Vandenhulle, H.-A., contrôleur principal des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	4,453	»
101	Monnoyer, E.-J., agréé au chemin de fer (art 5 et 8 § 1).	54	4,105	»	124	Bervoets, L.-E., facteur rural (art 1, 8 et 15).	64	900	»
102	Delem, A., facteur rural (art. 5 et 8).	52	623	»	125	Schotté, H.-F., percepteur des postes (art 1 et 8 § 1).	64	3,638	»
103	Lestarquit, T.-H.-M.-J., agréé au chemin de fer (art 5 et 9).	39	633	»	126	Hustin, J., sous-percepteur des postes (art 5 et 8 § 1).	62	578	»
104	Buchin, A., percepteur principal des télégraphes (art 1 et 8 § 1)	65	4,798	»	127	Lemoine, A.-J., facteur local (art 5, 8 et 15)	62	4,028	»
105	Walterthum, E.-P.-L., sous-chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	56	2,041	»	128	Haumont, L.-H., facteur local (art. 5, 8 et 15).	61	4,050	»
106	Deleixhe, J.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	65	533	»	129	Thijssens, M., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	60	825	»
107	Thiry, C.-J., chef-facteur de station (art 1 et 8 § 1)	65	4,742	»	130	Rousseau, P.-A., facteur rural (art. 5 et 8).	60	833	»
108	Mazeman, A.-H.-S., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	4,063	»	131	Wenmaekers, H.-A., facteur de station (art. 5 et 8 § 1).	60	4,338	»
109	Smal, E.-E.-J., chef-garde principal (art 5 et 8).	63	4,938	»	132	Hennion, C., facteur rural (art. 5 et 8).	58	876	»
110	Delleuse, F.-M., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	62	2,794	»	133	Hebbelinck, L., facteur local (art. 5 et 8)	58	4,114	»
111	Jadinot, H.-G.-J., premier commis au chemin de fer (art 5 et 8 § 1).	61	4,735	»	134	Manigart, P.-L.-H., facteur rural (art 5 et 8)	56	806	»
112	Pirard, E.-J., chef-garde principal (art. 5 et 8).	56	4,456	»	135	Arteel, D.-J., facteur local (art. 5 et 9).	55	4,200	»
113	Mertens, T.-E., facteur local (art 5 et 8).	56	4,062	»	136	Van Dael, J.-G., facteur local (art. 5 et 9).	53	4,117	»
114	Paltemaerts, J.-F., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	56	2,185	»	137	Van Imschoot, A., facteur local (art 5 et 9).	52	844	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
138	Fortie, A., facteur rural (art. 5 et 8)	49	381	»	162	D'hondt, G-A, pilote (art. 1, 8 et 13).	68	2,600	»
139	Derenne, L.-H.-J., facteur local (art. 5 et 8).	48	679	»	163	Léonard, E.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	67	1,489	»
140	Sels, A.-J., commis d'ordre des postes (art. 5 et 9)	40	1,140	»	164	Sortet, A., percepteur principal des télégraphes (art. 1 et 8 § 1)	64	5,003	»
141	Dubois, J.-F.-G., facteur local (art. 5, 8 et 13)	61	1,123	»	165	Barzin, L.-J., chef de station (art. 1 et 8)	64	2,594	»
142	Gerard, J.-A., facteur local (art. 5 et 8).	59	1,156	»	166	Geoffroy, M.-J.-F., percepteur de première classe des télégraphes (art. 1 et 8 § 1)	64	4,528	»
143	Gillard, I.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	53	784	»	167	Marchal, P.-M.-L.-J., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	64	1,912	»
144	Lenoir, E.-J., facteur rural (art. 5 et 9).	47	667	»	168	Liégeois, J.-J., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	64	3,080	»
145	Cnudde, J.-B., facteur local (art. 5 et 8)	44	709	»	169	Friart, A.-V., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	64	2,933	»
146	Dept, J.-J.-A., facteur de station (art. 5 et 8 § 1).	62	1,441	»	170	Vollet, J.-H.-N., facteur local (art. 5, 8 et 13).	63	1,200	»
147	Uijdenbroek, C.-F., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	64	4,002	»	171	Symons, J.-B., facteur local (art. 5 et 8)	59	1,120	»
148	Disière, J.-M.-C., chef de station (art. 1 et 8 § 1)	64	4,442	»	172	Mostenne, A.-M.-J., chef-garde principal (art. 5, 8 et 13).	59	2,017	»
149	Robe, G.-F., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	58	1,924	»	173	Spender, L.-J., facteur local (art. 5, 8 et 13).	58	1,050	»
150	Rancy, R.-X., chef-garde principal (art. 5, 9 et 13).	58	2,100	»	174	Rombouts, J.-F., facteur local (art. 1, 8 et 13)	58	1,263	»
151	Wegh, E.-C.-B., chef-facteur de station (art. 5 et 8 § 1)	58	1,594	»	175	Dujardin, C.-H., sous-chef de bureau des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	56	2,693	»
152	Gobert, E., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	56	2,416	»	176	Relay, O.-F.-E.-C., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1)	53	1,810	»
153	Cloots, J.-J., chef-garde (art. 5 et 8) (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 240)	55	1,599	»	177	Dlle Vanvyve, M.-J.-G.-H., sous-percepteur des postes (art. 5, 8 § 1 et 14).	52	300	»
154	Goormachtigh, L.-J., chef-garde principal (art. 5 et 9)	51	1,897	»	178	Leclercq, J.-L.-J., premier commis des postes (art. 5 et 8).	50	1,423	»
155	Monmaas, A., patron canotier (art. 5, 8 et 13).	61	1,933	»	179	Pieri, G., facteur local (art. 5 et 8).	50	828	»
156	Gérard, A., chef-garde principal (art. 1, 8 et 13)..	64	2,015	»	180	Jennehomme, C.-A., facteur rural (art. 5 et 8)	48	456	»
157	Léonard, J., chef-garde principal (art. 1, 8 § 2 et 13)	64	2,015	»	181	Lalot, E.-J., facteur rural (art. 1 et 8).	48	584	»
158	Lamy, E.-J., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	64	4,375	»	182	Peters, P.-G., chef-garde (art. 5 et 8)	66	541	»
159	Defoij, E.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	64	2,425	»	183	Delcourt, A.-C., chef de division de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	64	5,152	»
160	Dessilly, A.-J., chef de station (art. 5 et 8 § 1)	63	2,436	»	184	Servais, V.-J., chef garde principal (art. 5, 8 et 13).	63	2,017	»
161	Symons, J.-B., chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	58	2,748	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
185	Foquet, A.-L.-A., commis-chef au chemin de fer (art. 5, 8 § 1).	63	2,750	»	209	Van Driessche, R., chef garde (art. 5 et 8)	41	802	»
186	Bauduin, J.-V., chef garde princi- pal (art. 5, 9 et 13).	57	2,100	»	210	Van Geet, F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 9).	49	1,181	»
187	Hainaut, L.-A., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	57	2,500	»	211	Danlois, F.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	64	1,282	»
188	Tricot, J.-J.-G., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	71	1,550	»	212	Resteigne, J.-F.-J., premier com- mis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	57	1,777	»
189	Vandenhaut, V., agréé principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	64	1,435	»	213	Dame Van Neck, née Peeters, M.-T., écuireuse au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	52	347	»
190	Dasnoy, L.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	61	1,130	»	214	Frémont, O., chef de bureau au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 15).	64	3,812	»
191	Magotteaux, F.-J., chef garde principal (art. 1, 8 et 13).	64	1,930	»	215	Vanbellinghen, T., percepteur des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et 15).	65	3,218	»
192	Goffart, E., chef de station de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8 § 1).	61	4,033	»	216	Thelismaer, P., facteur local (art. 1, 8 § 2 et 15)	65	1,146	»
193	Dineur, M.-J., chef garde princi- pal (art. 5, 8 et 13).	61	2,020	»	217	Colpin, J.-N., percepteur des postes (art. 1, 8 § 1 et 15).	64	3,816	»
194	Van Rompay, J.-B., agréé au che- min de fer (art. 1 et 8 § 1).	64	1,244	»	218	Jacques, J.-M., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	64	3,564	»
195	Louette, L.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	61	2,075	»	219	Ribaucourt, C.-H., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	64	4,568	»
196	Sel, P.-L., facteur local (art. 5 et 8).	56	1,180	»	220	Levieux, J.-D., facteur rural (art. 5 et 8).	64	825	»
197	Segers, H.-L., chef de bureau des postes (art. 5 et 8 § 1).	55	2,881	»	221	Berger, A.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	63	3,805	»
198	Paape, H.-F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	54	997	»	222	de Barge, J., patron-canotier (art. 5 et 8).	62	1,886	»
199	Vandekerckhove, J.-A.-L., com- mis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	46	1,344	»	223	Gilson, A.-J.-B., facteur rural (art. 5 et 9).	62	937	»
200	Host, N.-C.-A., officier de police au chemin de fer (art. 5, 8 § 1 et 14).	37	300	»	224	Dufoing, J., facteur local (art. 5 et 8).	60	741	»
201	Melkior, O.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	64	2,273	»	225	L'Entrée, F., facteur local (art. 5 et 8).	59	1,033	»
202	Bodart, D.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	63	1,246	»	226	De Ryck, P.-J., facteur local (art. 5 et 8)	59	1,173	»
203	Lemaire, H., premier chef facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	2,526	»	227	Durieux, H., facteur local (art. 5 et 8).	59	1,188	»
204	Jadot, F.-J., chef garde (art. 5, 8 et 13).	63	1,950	»	228	Goulard, S.-J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	58	799	»
205	Gabriel, D.-J., chef garde (art. 5, 8 et 13)	62	1,950	»	229	Gierens, C.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	58	1,848	»
206	Bertrand, A.-J., chef garde princi- pal (art. 5 et 8)	60	1,651	»	230	Van der Poten, F., facteur rural (art. 5 et 8).	57	800	»
207	Chabot, J.-F.-A., chef garde (art. 5, 8 et 13).	59	1,950	»	231	Bodart, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	57	740	»
208	Myn, F.-J., chef garde principal (art. 5, 8 et 13).	58	2,022	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
232	Nagels, G.-J., facteur local (art. 5 et 8).	56	1,062	»	255	Pirard, P.-D., facteur rural (art. 5 et 8).	54	806	»
233	Easton, J.-C., élève pilote (art. 5 et 8 § 2).	43	1,575	»	256	Neuville, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	53	637	»
234	Maes, A.-L., facteur local (art. 5 et 8).	35	328	»	257	Wattiez, E., facteur rural (art. 5 et 8).	51	744	»
235	Pôlet, A.-A.-J., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	64	3,291	»	258	Busschodts, J.-F., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	49	1,334	»
236	Tongre, A.-L.-P., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	64	4,810	»	259	Huberty, J., facteur rural (art. 5 et 8).	48	579	»
237	Maclot, J.-A.-E., chef-garde principal (art. 1 et 8).	64	1,814	»	260	Dame Hublet, née Eloi, A.-E., commis d'ordre des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	46	935	»
238	Despas, J.-M., chef-garde principal (art. 5, 8 et 13).	63	2,025	»	261	Struckhoff, H., pilote (art. 5 et 9).	37	1,492	»
239	Caimo, T.-L.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	59	2,270	»	262	Haekens, M.-J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	34	346	»
240	Cloots, J.-J., chef-garde principal (art. 5 et 9 et loi du 10 janvier 1886) (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 153.)	55	1,899	»	263	Beerblock, C.-L.-A., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	64	2,319	»
241	Remience, J.-B., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	64	2,454	»	264	Beugnies, A.-J.-F.-E., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	60	2,352	»
242	Leroux, C.-V.-H., chef de station (art. 5 et 8 § 1).	62	2,469	»	265	Belfroid, E., agréé principal au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	59	1,086	»
243	Bouha, A.-H.-L.-E., commis-chef à la marine (art. 5 et 8 § 1).	57	2,572	»	266	Vandermaesen, H.-T., commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	56	1,683	»
244	Dizier, F.-X., facteur local (art. 5 et 8).	63	1,003	»	267	Deweer, E.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	50	935	»
245	Van Winkel, P.-J., premier-commis des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	63	2,135	»	268	Mievis, J.-L., chef garde principal (art. 5, 8 et 13).	62	2,027	»
246	Lambert, A.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 13).	62	900	»	269	Charles, A.-P., chef garde principal (art. 5 et 8).	59	1,632	»
247	Esgain, D., facteur local (art. 5, 8 et 13).	62	1,125	»	270	Pateet, J.-F.-A.-L., facteur local (art. 5, 8 et 13).	63	1,193	»
248	Platteau, T.-F., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	60	2,716	»	271	Henderyckx, C.-L., maître au service des paquebots (art. 5, 8 et 13).	62	1,350	»
249	Remi, G., facteur local (art. 5, 8 et 13).	60	975	»	272	Adam, F., facteur local (art. 5, 8 et 13).	61	1,231	»
250	Rigats, G., facteur local (art. 5 et 8).	59	1,160	»	273	Delooz, J., facteur local (art. 5 et 8).	61	788	»
251	Mozin, H.-A., facteur local (art. 5 et 8).	57	1,476	»	274	Saint-Hubert, F., facteur rural (art. 5, 8 et 13).	61	900	»
252	Borgers, J.-H., pilote (art. 5 et 8).	57	2,391	»	275	Moors, G., facteur trieux (art. 5 et 8).	59	1,576	»
253	Sienaert, L., facteur rural (art. 5 et 8).	55	488	»	276	Gollin, M., facteur local (art. 5, 8 et 13).	59	1,200	»
254	Hubert, J.-V., facteur local (art. 5 et 8).	55	846	»	277	Dame Coussens née Heyndrikkx, M.-M., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	57	447	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
2	M ^{me} Jacobs, née Scherpenbergb, A-A-B, régente au cours d'éducation, à Bruxelles.	61	936	356	22	De Reul, G.-C.-A.-J, directeur de l'école industrielle de Namur.	65	81	61
3	Kesler, J.-C, professeur aux écoles moyennes communales de Bruxelles et de Saint-Gilles.	58	322	356	23	Dock, N.-J., inspecteur des écoles normales primaire. Secrétaire du conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire	60	5,309	55
4	Crombez, E, inspecteur de l'en- seignement moyen	61	5,537	55	24	Mathieu, J.-B., régent à l'école moyenne de l'Etat, à Dinant.	61	2,346	55
5	Damscaux, E.-J, inspecteur de l'enseignement primaire, à Mous	61	5,531	55	25	M ^{me} Jamar-Devillers, J.-M.-L.-M, régente à l'école normale de l'Etat, à Liège.	60	4,452	55
6	Mottard, F.-F.-J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	49	4,101	15-16	26	Francotte, C.-J.-P, professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	60	5,259	55
7	Houiset, V., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	60	2,968	15-16	27	Eliez O.-B., instituteur à l'école moyenne de Schaerbeek.	59	2,361	55
8	M ^{lle} Rouffart, A.-J.-C., directrice de l'école normale de l'Etat, à Bruxelles	60	3,396	15-16	28	M ^{lle} Rowart, M.-L.-L., directrice de l'école moyenne de l'Etat, à Arlon.	61	2,613	55
9	Dierckx, E.-J, maître de musique à l'athénée royal d'Anvers.	60	378	41	29	Cuypens, F.-T.-S, instituteur de l'école moyenne de l'Etat, à Louvain.	60	4,525	61
10	Bequaert, L.-C, inspecteur prin- cipal de l'enseignement pri- maire.	60	2,534	55	30	Coppée, H.-J, professeur à l'athé- née royal de Bruges.	60	4,504	61
11	Duchesne, O.-F.-J, instituteur communal, à Jodoigne. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 84.)	52	162	55	31	M ^{lle} Le Clercq, E.-V.-P., régente à la section normale primaire de l'Etat, à Bruxelles	60	981	61
12	Bossart, E.-J, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	60	4,683	55	32	Deveen, V.-M, professeur à l'athé- née royal de Bruges	60	3,262	61
13	Genoncaux, A.-L.-J.-M, inspec- teur principal de l'enseigne- ment primaire.	61	4,079	55	33	M ^{me} Ve Wilhem, née Braibant, M.-T.-A, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Huy	61	1,871	61
14	Castin, A.-M.-E, professeur à l'athénée royal de Malines.	60	4,106	55	34	Vandervelden, J.-L.-F, directeur à l'école moyenne de l'Etat, à Saint-Trond.	61	4,555	61
15	M ^{me} Brulard-Maens, C.-J, régente à l'école normale de l'Etat, à Bruxelles.	60	2,171	55	35	Daems, H.-E, inspecteur de l'enseignement primaire	61	1,695	87
16	M ^{me} Fick-Wery, M.-L., professeur de musique à l'école normale de Liège	61	4,253	55	36	De Wulf, C., économiste à l'école normale de l'Etat, à Lierre	60	3,429	87
17	Gregorius, P.-V.-H., professeur à l'athénée royal de Tournai. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 83.)	60	3,191	55	37	M ^{lle} Van Doren, J.-C., directrice de l'école moyenne de l'Etat, à Schaerbeek.	56	2,948	87
18	Callemeyn, D, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Thiel.	61	4,321	55	38	Bouwen, L., instituteur commu- nal, à Lierre.	56	78	87
19	Bille, G.-J, directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Fontaine- l'Evêque	60	3,463	55	39	Collignon, L., directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Houdeng- Aimeries.	61	4,564	87
20	Pâque, D.-V., directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Visé.	60	3,876	55	40	Van der haeghen, F.-F.-E, biblio- thécaire à l'Université de Gand.	81	3,534	»
21	M ^{lle} Vandendriessche, A, régente de l'école moyenne de l'Etat, à Bruxelles.	60	2,528	55	41	Van Varenbergh, P.-J., garçon de service à l'Université de Gand.	76	896	»
					42	Evrard, J, surveillant au Musée royal d'histoire naturelle.	68	1,138	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
43	Verstraeten, C, surveillant au Musée royal d'histoire naturelle.	68	929	87	62	De Ceuleneer, A.-A.-E.-G.-M.-D., professeur à l'Université de Gand	63	9,000	178
44	Piron, L.-J, instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Couvin	51	2,399	94	63	Gregorius, P.-V.-H, professeur honoraire à l'athénée royal de Tournai. (Pension révisée. Remplace la pension indiquée au n° 17)	60	3,393	Id.
45	M ^{me} Giroul-De Doncker, L.-C.-F., directrice de l'école moyenne de l'Etat, à Tirlemont.	60	3,404	Id.	64	M ^{me} Dassy-Van Schoor, M.-S.-W, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Huy.	50	1,085	Id.
46	Scholaert, E.-F.-L, directeur aux écoles communales d'Anvers.	59	457	Id.	65	De Clippel, C.-J., maître de musique à l'école moyenne de Gand.	60	287	Id.
47	De Mangleire, P., surveillant aux Musées royaux du Cinquante-naire.	68	1,243	Id.	66	Simonis, J.-A.-E, conducteur principal des Ponts et Chaussées, détaché à l'Université de Gand.	66	5,143	Id.
48	Simons, L.-L.-H, professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	55	3,668	136	67	Davignon, J.-J., professeur à l'athénée royal et à l'institut supérieur de commerce d'Anvers	60	6,736	Id.
49	Soetewey, J, instituteur à l'école normale de l'Etat, à Huy	60	1,274	Id.	68	Gillet, E.-N, professeur à l'athénée royal de Verviers	60	3,495	181
50	Iserentout, P.-N.-J., professeur à l'athénée royal de Malines	60	3,712	Id.	69	Serrure, E.-L.-J., professeur à l'école moyenne de l'Etat, à Saint-Troud	55	689	Id.
51	Painparé, F.-F, professeur à l'athénée royal d'Ixelles	60	4,484	Id.	70	Hallet, J.-J., régent à l'école moyenne de l'Etat, à Soignies.	57	2,729	222
52	Deprez, J.-A, professeur à l'athénée royal de Bruxelles (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1911)	53	3,283	Id.	71	Manchel, M.-L.-E, régente à l'école moyenne et professionnelle de Mons.	60	167	Id.
53	Seutin, A.-E.-L., professeur à l'école normale de l'Etat, à Mons.	47	2,082	Id.	72	Dusausoy, C.-J.-R, professeur à l'Université de Gand.	70	7,000	Id.
54	M ^{lle} Portmans, M.-H.-C.-F.-J., régente à l'école moyenne de l'Etat, à Ixelles.	32	493	Id.	73	Piers, F.-J., préparateur à l'Université de Liège.	71	1,625	Id.
55	M ^{me} Wouters-Donies, B.-T, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Schaerbeek.	51	1,656	Id.	74	M ^{me} V ^o Beckers-Rutten, B., concierge à l'école moyenne de l'Etat, à Diest.	63	175	Id.
56	Van Swieten, E., régent à l'école moyenne de l'Etat, à Gand.	60	4,204	162	75	Vandenberge, R.-R., bibliothécaire en chef à l'Université de Gand	67	2,837	252
57	Lecler, N., inspecteur diocésain principal de l'enseignement primaire.	61	3,150	Id.	76	Willems, H.-J.-G., maître d'études à la section normale moyenne de l'Etat, à Gand.	30	257	Id.
58	Mouligneau, A.-H.-A., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Mons.	55	3,327	178	77	Maes, T., sous-instituteur communal à Schaerbeek.	57	146	Id.
59	M ^{lle} Dewandre, H., régente d'ouvrage manuels à l'école moyenne de l'Etat, à Seraing.	50	800	Id.	78	M ^{me} Van Hove-Billen, E, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Lierre	55	913	311
60	M ^{me} Bastin-Winneppenninckx, M.-J, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Alost.	48	1,960	Id.	79	Dekeuster, J.-M, professeur au conservatoire royal d'Anvers.	66	461	Id.
61	Nentjens, L.-P., directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Louvain.	60	4,604	Id.	80	M ^{me} Van Hool, née Laermans, M.-J.-E, professeur au conservatoire royal d'Anvers.	57	361	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
81	Galand, E., surveillant au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles.	67	1,155	311		Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
82	Meirsschaut, P.-G., chef de division au secrétariat de l'Académie des beaux-arts, des sciences et des lettres à Bruxelles.	67	3,070	Id.		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
						SERVICE DE L'AGRICULTURE.			
					1	Cosme, F.-J., garde forestier (art 5, 8 et 14)	65	300	195
83	Goffin, H.-J., professeur de religion au collège communal de Nivelles.	55	882	335	2	Jomot, F.-J., garde forestier (art 1, 8 et 15).	67	324	Id.
84	Duchesne, O.-J.-J., instituteur communal à Jodoigne (Pension révisée. Remplace la pension indiquée au n° 11)	52	151	Id.	3	Arnould, J., garde [brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	67	952	Id.
85	Auvray, M.-P.-J., appariteur à l'Université de Liège.	67	4,353	Id.	4	Noël, J.-J., garde brigadier forestier (art. 5 et 8).	64	765	Id.
86	Dubuisson, H.-J.-B., régent à l'école de l'Etat à Pâturages.	52	2,389	Id.	5	Dereine, V.-J., garde forestier (art. 1 et 8)	67	639	Id.
87	Fonteyne, A.-A.-H.-M., professeur de religion à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Bruges.	59	3,235	Id.	6	Gobron, J., garde forestier (art 5 et 8).	68	432	Id.
88	Lauwers, P.-A., professeur de religion à l'athénée royal d'Anvers.	41	2,511	Id.	7	Bierset, M.-J., brigadier forestier (art. 1 et 8).	65	865	Id.
					8	Matagne, B.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	81	233	318
					9	Laurent, V.-E., garde forestier (art 5, 8 et 15).	60	613	Id.
					10	Wathelet, E.-J., garde brigadier forestier (art. 1 et 8).	65	794	Id.
					11	Thirion, L.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	70	43	Id.
					12	Pierre, A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	750	Id.
					13	Masure, F.-L., garçon de laboratoire à l'École de médecine vétérinaire de l'Etat (art. 1 et 8).	67	1,221	Id.
					14	Bary, J.-B., garde forestier (art. 1, 8 et 15)	67	332	Id.
					15	Hoffmann, J., directeur général des eaux et forêts (art. 1 et 8).	68	6,013	Id.
					16	Riffard, A.-J., garde brigadier forestier (art. 5, 8 et 15).	62	857	Id.
						TOTAL. . fr.		15,193	
						SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.			
5	M ^{me} Ve Potier, F.-L.-J., née De Broe, A.-J., ancienne nettoyeuse à l'administration provinciale du Brabant	67	300	»	1	Vangoidsenhoven, E.-J., premier commis des Ponts et Chaussées (art 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	2,242	21
					2	Saligot, E. J., pontier (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	564	21
					3	Bercy, C.-J.-A., barragiste-adjoint de 1 ^{re} classe en disponibilité (art 5 et 8, § 1 ^{er}).	50	309	278
						TOTAL. . fr.		12,062	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. Articles des lois dont il est fait application.	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
4	Bodson, G.-J., éclusier de 1 ^{re} classe percepteur (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	1,130	87		Ministère de la Justice.			
5	Looten, L.-N., éclusier de 1 ^{re} classe receveur (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	1,418	Id.		Magistrats, fonctionnaires et employés			
6	Faijt, G., éclusier de 5 ^e classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	918	Id.	1	Brackers, J.-F., juge de paix du canton de Peer (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867)	70	6,330	310-311
7	Van Ertvelde, J.-A., expéditionnaire en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	59	920	118	2	Van Peene, E.-E., médecin des prisons de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	72	1,450	Id.
8	Deluyker, J.-G., pontier de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	632	Id.	3	Noterman, S.-A., surveillant aux Écoles de bienfaisance de Ruysselede (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	63	1,184	Id.
9	De Vuyst, F.-X.-L., conducteur principal de 1 ^{re} classe (art. 1, 8 et 15)	65	4,558	135					
10	Pinart, P.-A., huissier à l'administration centrale des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	1,770	Id.	4	Mortelmans, P.-J.-A., greffier-adjoint à la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886)	72	4,675	333
11	Moons, P.-J., garde de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	942	Id.	5	Philippe, L.-S.-J., procureur du Roi à Verviers (loi des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	8,760	Id.
12	De Spiegelaere, E., éclusier principal (art. 1 et 8, § 1 ^{er}) (Pension révisée. Voir n° 19.)	65	1,226	235	6	Stellingwerff, G.-M.-A.-J., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Hasselt (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	8,375	Id.
13	Moreels, B., éclusier de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	68	878	183-184					
14	Grégoire, L.-A.-C., huissier à l'administration centrale des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	1,199	187	7	Van Der Cruyssen, L.-C.-C., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	54	2,059	7
15	Kempeneers, J., éclusier de 1 ^{re} classe percepteur (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	1,792	Id.	8	Devenyns, H.-E., greffier de la Justice de paix du 1 ^{er} canton de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886)	66	4,593	27
16	Eeneus, A.-J., éclusier de 2 ^e classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	66	766	189	9	Aelbrecht, G., président à la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867)	72	10,855	47
17	Nepper, H.-J., conducteur principal de 1 ^{re} classe en disponibilité (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	3,636	235					
18	Bourdon, V.-J., sous-chef de bureau dessinateur des bâtiments civils (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	67	1,700	Id.	10	Barré, J.-J., greffier de la Justice de paix du canton de Wellin (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886)	67	2,733	Id.
19	De Spiegelaere, E., éclusier principal (art. 1 et 8, § 1 ^{er}) (Remplace la pension n° 12.)	65	1,232	Id.					
20	Huybreghts, A., pontier de 2 ^e classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	786	Id.	11	Jouveneau, H.-O.-F., premier président de la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	12,591	Id.
21	Janmart, H.-J., conducteur principal de 1 ^{re} classe en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	53	2,388	237	12	Louwers, P.-J.-J., greffier de la Justice de paix du 1 ^{er} canton de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	4,167	Id.
22	Gillard, I.-J., conducteur principal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	3,506	288					
23	De Brock, L.-F., éclusier adjoint de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	864	279	13	Rolin, A., président à la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	10,405	Id.
	TOTAL . . . fr.		35,376						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
14	Chardonne, A.-J., surveillant à la prison de Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	56	1,600	78-79	29	Lecoq, J.-J., greffier de la Justice de paix du canton de Laroche (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	2,708	139
15	De Vaulx, C.-P.-G., juge de paix du canton de Bouillon (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	68	6,200	Id.	30	Leschevin, A.-O.-A.-M.-M.-J., procureur du Roi, à Tournai (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	9,105	192
16	Liebaert, E.-T., surveillant à la prison secondaire de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	62	897	Id.	31	Poulet, A.-J.-C.-M., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	7,085	Id.
17	Parys, P., greffier de la Justice de paix du 1 ^{er} canton de Louvain (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	4,278	Id.	32	Destrait, T.-L., greffier de la Justice de paix du canton de Rocux (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	69	3,439	199
18	Tondreau, A.-H., greffier de la Justice de paix du canton de Leuze (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	66	2,219	Id.	33	Huart, L.-T.-M.-J.-G.-C., auditeur militaire de la province de Namur (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	60	6,655	Id.
19	Declercq, J.-C., juge de paix du canton de Flobecq (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	57	4,216	94	34	Lameere, J.-P.-A., premier président de la Cour de cassation (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	75	14,351	Id.
20	Putzeijs, J.-F.-E., greffier en chef de la Cour de cassation (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	66	5,370	103	35	Boland, E.-H., greffier de la Justice de paix de Paliseul (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	68	1,539	Id.
21	Meert, E.-B.-J., juge de paix du canton de Saint-Nicolas-Waes (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	65	4,700	94	36	Vanschelle, L.-C.-F., inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	66	6,392	Id.
22	Valvekens, A.-J., surveillant à la prison centrale de Louvain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	45	522	Id.	37	Verwée, A.-J., surveillant à la prison secondaire de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	37	816	Id.
23	Fossin, N.-E., commis à la prison de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	65	1,225	127-128	38	Cabaret, F.-T.-A., chef-surveillant à la prison de Forest (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	57	2,500	Id.
24	Hosson, A.-H.-E., commis au <i>Moniteur belge</i> (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	1,293	Id.	39	Cuny, A.-F.-E.-F., sous-chef de bureau au Ministère de la Justice (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	65	2,764	203
25	Moineau, D., agent préposé à la conduite des voitures cellulaires (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	49	1,301	98	40	Bidart, C.-E., conseiller à la Cour de cassation (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	70	11,515	255
26	Coppens, L.-F., juge de paix du canton d'Ostende (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	7,231	144	41	Paillet, N.-V., surveillant à l'École de bienfaisance de Saint-Hubert (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	53	994	Id.
27	De Buck, D., surveillant à la prison secondaire de Louvain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	61	1,321	164	42	Ruys de Beerenbrouck, A.-E., premier président de la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	13,625	Id.
28	Eleus, M.-E.-J., juge de paix du canton de Diest (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	6,908	159					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du <i>Moniteur</i> .	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du <i>Moniteur</i> .
43	Tournay, H.-A., commis à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	35	602	255	2	Vandenbroeck, épouse Vrebos, C, nettoyeuse.	58	526	»
44	Volles, F., plieur au <i>Moniteur belge</i> (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886)	55	939	Id.	3	Leghait, A.-F.-G., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	70	7,500	»
45	Casteleyne, A.-J.-M., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Forest.	60	1,725	Id.	4	Arendt, E.-L.-J.-M., directeur général.	68	7,500	»
46	Dauby, A.-C., correcteur au <i>Moniteur belge</i> (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	4,039	278	5	Danvoie, P.-J., huissier.	69	1,624	»
47	Debeer, P., compositeur journaliste au <i>Moniteur belge</i> (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	1,393	Id.	6	Comte Greindl, J.-X.-C.-J.-L., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	76	7,500	»
48	Goossens, T., greffier de la Justice de paix du canton d'Assche (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	1,491	Id.	7	Swillen, A., veuve Colson, nettoyeuse.	69	619	»
49	Maris, M.-G.-R., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	56	9,015	Id.	8	Schneider, C.-A., directeur général.	68	7,500	»
50	Heris, J.-F., messenger à l'administration centrale de la Justice (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	57	1,852	Id.	9	Germain, A.-T.-T., directeur à titre personnel.	68	5,461	»
51	Vienne, G.-C.-L., juge de paix du canton de Tournai (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	64	7,850	Id.	TOTAL . . . fr.			38,690	
52	Bloedberge, G.-J., surveillant à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	55	1,127	Id.	Ministère de la Guerre.				
TOTAL . . . fr.				241,029	<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>				
Ministère des Colonies.					1	Noël, J.-B., maître de musique à l'école de cadets, en disponibilité pour motifs de santé.	58	300	»
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					2	De Ryckman, C.-J., commis principal du génie de 2 ^e classe, en disponibilité pour motifs de santé.	61	1,968	»
1	Droogmans, M.-F.-A.-H., secrétaire général honoraire du Département des Colonies.	54	4,680	»	3	Rondelez, A., garde particulier du domaine de la guerre, en disponibilité pour motifs de santé.	58	940	»
Ministère des Affaires étrangères.					4	Vanden Berghe, L., manœuvre militaire au parc de campagne de Termonde.	43	432	»
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					5	Bury, A.-H., maître émérite de langue anglaise à l'école militaire et à l'école de guerre	60	5,308	»
1	Pirard, veuve Antoine, M.-B., nettoyeuse.	71	460	»	6	Vanhamme, J.-B.-C., adjoint du génie de 1 ^{re} classe, en disponibilité pour motifs de santé.	44	1,369	»
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					7	Bagnies, C., planton civil militaire à l'école militaire.	49	300	»
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					8	Donckier de Donceel, A.-H.-J.-H.-M., commis principal de 2 ^e classe à l'arsenal de construction, en disponibilité pour motifs de santé.	55	1,774	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
9	Haerens, C.-L., ouvrier militaire au magasin des fourrages de Gand.	38	300	»	2	Noël, F.-J., professeur à l'insti- tut supérieur de commerce d'Anvers.	60	3,916	13
10	Everard, H., chef d'atelier au magasin central d'habillement de l'armée	65	795	»	3	Goris, H.-A., greffier du conseil de prud'hommes de Termonde.	63	383	»
11	Vanbeneden, F., ouvrier militarisé à l'enceinte d'Anvers.	43	300	»	4	Wicot, A.-J., chef de division.	49	3,284	116
12	Néls, L.-J.-B., ouvrier militarisé au magasin des fourrages de Liège.	32	300	»	5	Coesmao, épouse Husquin, M.-L., nettoyeuse.	50	300	»
13	Schorpion, J.-C., lithographe à l'administration centrale, en disponibilité pour motifs de santé.	65	1,552	»	6	Rombaut, E.-J.-M., inspecteur général.	65	6,750	105
14	Bogaert, D., ouvrier militarisé à l'hôpital d'Ypres.	45	300	»	7	Ghilain, L.-G.-N., greffier du con- seil de prud'hommes de La Louvière.	51	513	117
15	de Meyer, E., adjoint principal du génie de 1 ^{re} classe, en dispo- nibilité pour motifs de santé.	64	3,750	»	8	Lauters, F.-G., délégué à l'inspec- tion du travail.	73	866	»
16	Geertz, G.-R., secrétaire archi- viste de capitaine quartier maître, en disponibilité pour motifs de santé.	38	300	»	9	Savelberg, M.-S.-C., inspectrice de l'enseignement professionnel et ménager.	66	972	127- 128
17	Heyne, J.-F.-M., commis princi- pal de 1 ^{re} classe à la fonderie de canons, en disponibilité pour motifs de santé.	56	2,027	»	10	Amelin, A.-J., directeur général.	69	7,500	119
18	Paillion, E.-S., agent de caserne- ment.	74	1,577	»	11	Goossens, C.-L., directeur.	66	7,500	130
19	Hullaert, A.-O., agent de caser- nement.	66	1,577	»	12	Mourlon, M.-F., directeur.	66	6,409	160
20	Piron, H.-L.-J., adjoint du génie de 1 ^{re} classe, en disponibilité par mesure disciplinaire.	58	1,840	»	13	Neetens, J.-H., premier commis.	68	916	Id.
21	Debatty, V.-F.-L., employé tem- poraire à l'institut cartogra- phique militaire.	47	849	»	14	Spée, T.-F.-H., greffier du con- seil des mines.	70	2,790	175
22	Andries, J.-B., manœuvre au parc de campagne de Malines.	41	417	»	15	Dorts, P., huissier de 1 ^{re} classe.	67	1,368	173
23	Van Meerbeeck, J.-E., surveillant du génie de 1 ^{re} classe.	65	1,416	»	16	Van Brabant, L.-F., greffier du conseil de prud'hommes de Lokeren.	70	313	318
	TOTAL. . . . fr.		29,691			TOTAL. . . .		46,328	
	Ministère de l'Industrie et du Travail.					Cour des Comptes.			
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>					<i>Fonctionnaires et employés</i>			
					1	Ledrut, J.-J., directeur à la cour des comptes.	68	6,000	»
					2	Vanhenteurijk, J.-F., commis à la cour des comptes.	30	466	»
					3	Humbeeck, G.-J., chef de divi- sion à la cour des comptes.	55	2,632	»
						TOTAL. . . . fr.		9,098	
1	Stoop, G.-P.-F., professeur à l'in- stitut supérieur de commerce d'Anvers.	60	2,551	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère des Sciences et des Arts.				33	Vanacker, D - E - G. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 589)	52	1,314	15-16
	<i>Professeurs et instituteurs communaux et instituteurs des écoles primaires adoptées.</i>				34	Vander Schueren, F.	60	1,725	Id.
1	M ^{me} V ^e Leclercq-Mahieu, M.-C.	62	75	356	35	Lammens, C.-A.	59	1,788	Id.
2	Durieu, R - J - D.	31	429	Id.	36	Mottard, F.-F.-J.	48	255	Id.
3	M ^{me} Tootenel-Martens, E.-L.-C.	32	522	Id.	37	Haniset, V.	61	669	Id.
4	Delescaille, G.-A.	58	1,883	Id.	38	M ^{me} Devaux-De Graen, M - J. - T. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 447.)	48	1,792	Id.
5	M ^{lle} Coomans, A.-M.-H.	55	2,546	Id.	39	Dubuisson, A.	54	1,607	Id.
6	Corbeels, J.-T.	64	1,875	Id.	40	M ^{me} V ^e Lissoir-Massart, M.-E.	56	1,571	Id.
7	Lemaire, F.-A.	64	2,692	Id.	41	M ^{me} Van Windekens-Dosin, A.-M.	56	1,232	Id.
8	Bernard, J.-J.	60	4,248	Id.	42	Vande Putte, P.	61	2,884	Id.
9	Claes, L.	56	1,687	Id.	43	Vercammen, F.-A. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 420)	52	1,553	Id.
10	Estiévenart, J - B - J.	54	1,783	Id.	44	Thiry, C. (Pension révisée. Remplace celle inscrite en 1911)	54	1,128	»
11	M ^{me} Francotte-Dujeux, A - F - V - M - J - V.	51	1,344	Id.	45	Lebrun, F.	55	2,524	15-16
12	Lemaire, A.-N.	56	2,092	Id.	46	Liévin, A - J.	56	2,465	Id.
13	M ^{lle} Noulart, L.	63	1,024	Id.	47	M ^{lle} Théodore, M - J.	53	1,789	Id.
14	M ^{me} Vasseur-Marratt, E - F.	55	2,281	Id.	48	Van Heffelen, B - J.	54	2,590	Id.
15	Bossaerts, J.-E.	60	4,465	Id.	49	Picavet-Maris, H.-L.-L.	50	1,071	Id.
16	Blancquaert, R.	50	1,250	Id.	50	Van Hecke, J.	63	672	Id.
17	Toussaint, A.-L.	55	1,800	Id.	51	M ^{lle} Auverdin, L.-A.	57	1,094	41
18	Etienne, G - J.	61	5,242	Id.	52	Calay, F.-P.	45	979	Id.
19	M ^{lle} Mayor, F - M - J.	50	1,408	Id.	53	Delfresnes, A - L.	54	241	Id.
20	M ^{me} Maréchal-Billa, M.-L.	35	25	Id.	54	Daussint, J.-B.-E.	62	2,118	Id.
21	VandenEynde, J - F.	62	87	Id.	55	M ^{me} V ^e Hacha-Michel, F.-D.	65	1,503	Id.
22	M ^{me} Jacobs-Scherpenbergh, A.-A.-B.	60	3,287	Id.	56	M ^{me} V ^e Henin-Cornet, E.-T.-V.	57	1,912	Id.
23	Kesler, J.-C.	57	2,898	Id.	57	M ^{me} V ^e Delvaux-Lebrun, E.	65	75	Id.
24	M ^{lle} Matthys, J.-D.	54	1,876	15-16	58	M ^{me} Berlo-Verlaine, L.-A.	60	1,026	15-16
25	M ^{me} Dozo-Renard, M - A	59	165	Id.	59	Guillemin, E - J - L - F.	65	2,700	Id.
26	Guilmin, J.-E.	60	1,987	Id.	60	Magosse, E.-E.	53	1,293	41
27	Wanters, G.-N.	62	1,466	Id.	61	Wallon, C.-J.-E.	53	3,048	15-16
28	M ^{me} V ^e Blaise-Hautekeet, C.-C.-J.	64	2,250	Id.	62	Philippart, A.-J.-B.	53	1,785	41
29	Depraet, J.-S.	52	1,266	Id.	63	M ^{lle} Couturier, M.-J.-A.	55	2,648	Id.
30	Despontin, A - J.	59	1,817	Id.	64	Elskens, J.-B.	50	2,429	Id.
31	M ^{lle} Lechat, C.-H.-H.	60	2,973	Id.					
32	Timmermans, J.-J.-L.-A.	60	3,149	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
65	Tassart, H.	56	1,725	41	95	Claus, J.-F.	34	535	41
66	Mangelschots-De Craen, H.-H. . .	39	647	Id.	96	Delbecq, J.-B. (Pension révisée La pension nouvelle est indi- quée au n° 594.)	57	1,806	Id.
67	Darchambeau, J.-N (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indiquée au n° 590.)	53	1,401	Id.	97	Lazeure-Bonte, M.-S	56	83	Id.
68	M ^{lle} Heris, A -M -A.	58	4,273	Id.	98	De Reul, G -C -A -J	64	1,224	61
69	Fouarge-Daxhelet, V. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 451)	62	1,808	Id.	99	Piérard, P.-J -C. (Pension révisée La pension nouvelle est indi- quée au n° 593.)	57	1,700	Id.
70	Lapôtre, J -A	51	2,500	Id.	100	Dock, N J.	60	634	55
71	Renaux-Defrêne, E -G -M -B . . .	53	603	Id.	101	Mathieu, J -B.	61	537	Id.
72	Bequaert, L.-C.	60	847	55	102	Jamar-Desillois, J -A -L -M. . . .	60	374	Id.
73	Duchesne, O -F -J., (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indiquée au n° 391.)	52	1,182	Id.	103	Bartholomeusen, J (Pension révi- sée La pension nouvelle est indiquée au n° 448)	31	345	Id.
74	Janssens, L (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 408.)	58	1,733	41	104	Maertens, E.	51	1,269	Id.
75	Martinage, L -A.	62	1,466	Id.	105	Meirsschaut-Brouez, B.-H -C. . .	60	3,675	Id.
76	Bossart, E.-J.	60	1,052	35	106	Minnaert, E -P	60	3,355	Id.
77	Genonceaux, A.-L.-J -M.	61	383	Id.	107	Schmitz-Gustin, M -E -G.	37	1,070	Id.
78	Baltus, J -J.	60	1,662	Id.	108	Eliez, O -B	59	215	Id.
79	M ^{lle} Gerard, M -T.	56	1,670	Id.	109	M ^{lle} Rowart, M.-L.-L	60	183	Id.
80	Brulard-Maens, C.-J.	60	253	Id.	111	Ceuppens, F.-T -S	60	660	61
81	Favresse-Chardon, B -J.	50	2,438	Id.	112	Bonmariage, T -M. (Pension révi- sée La pension nouvelle est indiquée au n° 421.)	49	1,285	55
82	Callemeyn, D	64	1,819	Id.	113	Chamorre, E.-J.-E. (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indiquée au n° 422)	55	2,379	Id.
83	M ^{lle} Delvaux, V -D.-J. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 592.)	59	1,259	Id.	114	Imberechts, G -S -J.	52	1,708	Id.
84	Audiart, O.-F.	55	2,849	Id.	115	Deveen, V -M	60	436	61
85	Louis-Massart, M -E	33	338	41	116	Bruyninckx-De Greef, W	70	91	Id.
86	Romain-Xbrouet, M -L.	57	83	Id.	117	M ^{lle} Laduron, L -E.	52	2,383	Id.
87	Van den Berghe, E	61	1,865	Id.	118	Fourmeau, E.-G -J. (Pension révi- sée La pension nouvelle est indiquée au n° 427)	53	1,418	Id.
88	M ^{lle} Vandewalle, E.-S	51	994	Id.	119	Roland, A -J -G. (Pension révi- sée La pension nouvelle est indiquée au n° 396.)	55	1,809	Id.
89	Finet, V.	65	60	Id.	120	Gossart-Potvin, L.-F.-M. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 452.)	53	1,430	Id.
90	Janssens, G.-J (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 595)	52	1,586	Id.	121	Wilhem-Braibant, M -T -A.	60	229	Id.
91	Moenaert, D.	51	1,350	61	122	Van Ertvelde-Van de Moer, J - M -M.	52	1,842	87
92	Bille, J	60	493	55					
93	Pâque, D.-V.	60	434	Id.					
94	M ^{lle} Vandendriessche, A.	60	296	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
123	De Jaegher, T. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 423.)	60	3,000	87	151	Goffin-Jamar, J.	55	2,636	87
124	Biname, N.	57	1,600	Id.	152	Hoet, A.-A. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 359.)	62	1,933	Id.
125	Dalemans, J.-T.	49	1,120	Id.	153	Petermans, J.-L. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 400.)	54	2,118	Id.
126	Dardenne, S.	53	3,692	Id.	154	Rowie, E.-P. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 355)	55	1,512	Id.
127	Vermast-Dondeyne, M.-L.	49	656	Id.	155	M ^{lle} Burtombay, C.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 373)	68	749	Id.
128	Vau Autenboer-De Wilde, M.-Z.	36	743	Id.	156	Coelho-Ullmann, F. (Pension révi- sée La pension nouvelle est indiquée au n° 374.)	56	2,520	Id.
129	Vancrayelnghe-Cuvelier, C.-M.	50	644	Id.	157	M ^{me} Couché-Vanderboeck, J.-F. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 373)	55	2,526	Id.
130	Eyerman, C.-V.-M.	39	304	Id.	158	Kesler-Sluis, M.-L. (Pension révi- sée La pension nouvelle est indiquée au n° 376)	55	1,963	Id.
131	Bodet-Noltevaux, M.-O.	57	30	Id.	159	Micha, J.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 357)	55	2,491	Id.
132	Daems, H.-E.	61	1,798	Id.	160	Philippin-Perpète, H.-A. (Pension révisée (La pension nouvelle est indiquée au n° 378.)	56	2,656	Id.
133	De Wulf, C.	60	394	Id.	161	Van Dijck, J.-J.	57	4,582	Id.
134	Brixko-Clobert, T.-A.-J.	49	1,562	Id.	162	Winneus, J.	62	3,825	Id.
135	Inslegheer, J.-A.-H.	62	3,628	Id.	163	Belva-Arnould, M.-A.	51	25	Id.
136	M ^{lle} Van Doren, J.-C.	56	565	Id.	164	M ^{me} Ledrut, M.-A.-G.	50	1,111	Id.
137	Vanoirbeek-Van Schoenbeek, M.- A.-V. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 409)	51	1,181	Id.	165	M ^{me} Liégeois, M.-L.	52	1,230	Id.
138	Deprez, J.-A. (Pension révisée. Remplace celle inscrite en 1911.)	53	657	Id.	166	Toussaint, J.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 378.)	50	1,474	Id.
139	Flachel-Nicaise, C.-M.-L.	52	2,276	Id.	167	M ^{me} Van Ostaeijen, G.-J.	50	2,064	Id.
140	De Loz-Büscher, D.-E. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 397.)	54	2,337	Id.	168	Van Noten-Wauters, M.-C. (Pen- sion révisée La pension nou- velle est indiquée au n° 424)	51	1,662	Id.
141	Vogt-De Ghistelles, A.-R.-A. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 398.)	50	1,967	Id.	169	De France, F.-J.	70	600	Id.
142	Housiaux-Hellebaut, E.-P.-E.-M.	57	1,805	Id.	170	M ^{me} Maertens, P.-S.-R.-M.	51	625	94
143	M ^{lle} Linckens, M.-G.-C.	56	2,173	Id.	171	Piron, L.-J.	51	88	Id.
144	Bouwen, L.	56	1,939	Id.	172	Claes, G.-A. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 445.)	54	1,336	Id.
145	Coenen, J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 410.)	59	1,643	Id.	173	M ^{me} Delestré, C. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 379)	53	2,126	Id.
146	Simons-Vandermeulen, J.	76	109	Id.					
147	Collignon, L.	60	316	Id.					
148	Bogaerts-Lequeux, A.-P.-E. (Pen- sion révisée. La pension nou- velle est indiquée au n° 399.)	49	1,866	Id.					
149	Maricq-Leclercq, I.-H. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 344.)	54	1,520	Id.					
150	M ^{lle} Dutemple, C.-J.-M.-C.	57	1,312	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Montieur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Montieur.
174	Delronge-Louant, J.-M.	51	1,766	94	196	Hiroux, H.-A.	56	2,556	136
175	Etienne-De Meulder, I. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 380.)	55	2,306	Id.	197	M ^{lle} Claes, M.-P.	60	103	Id.
					198	Cuypers, J.-A.	60	1,530	Id.
176	Raps-Krause, W.-C.-V. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 381.)	55	2,574	Id.	199	Casimir, P.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 403.)	50	1,469	Id.
177	Robar-Muny, M.-E.	61	1,244	Id.	200	Gillis, P. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 444.)	51	1,800	Id.
178	Toch, M.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 338.)	58	2,653	Id.	201	Malchaire, H.-H.	55	2,877	Id.
179	Taex-Dombrez, V.-J.-H. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 382.)	53	2,545	Id.	202	M ^{lle} Boccart, A.-G. (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indiquée au n° 435.)	42	413	Id.
180	Vander Elst-Dardenne, F.-C.-M. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 383.)	51	2,090	Id.	203	Fastrez, G. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 443.)	51	2,281	Id.
181	Vanhouwermeiren, J.-F. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 384.)	59	2,986	Id.	204	M ^{lle} Helderwerdt, M.-J.	56	869	Id.
182	Derbaix, D.-F. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 385.)	51	1,666	Id.	205	M ^{lle} Lambrechts, M. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 428.)	50	1,146	Id.
183	Daems-Pasmans, C.-J.-C.	58	3,915	Id.	206	Soeteweg, J.	60	1,056	Id.
184	M ^{lle} Docx, J.-A. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 386.)	49	1,057	Id.	207	Iserentant, P.-N.-J.	60	181	Id.
185	Grenier, O.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 387.)	51	1,320	Id.	208	Derenne, O.-J.-G. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 438.)	52	1,517	Id.
186	Girout-De Doncker, L.-C.-F.	50	140	Id.	209	Sembrée, P.-J.	31	183	Id.
187	Havaux-Gailly, A.-E.-S. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 388.)	42	949	Id.	210	Painparé, F.-F.	60	161	Id.
188	Bada-Mottet, M.-R. (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indiquée au n° 345.)	50	1,348	Id.	211	Van Passel, J.-L.	63	1,736	Id.
189	Servais, J.-M.-M. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 423.)	40	856	Id.	212	Benoit, A.-J.	50	1,516	Id.
190	Thitmans, E.-G. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 401.)	57	1,960	Id.	213	M ^{me} V ^e Kerremans-Aerts, M.-T.	64	106	Id.
191	Charlier, C.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 476.)	62	2,853	Id.	214	Jonckheere, C.-J.	35	420	Id.
192	Scholaert, E.-F.-L.	59	3,833	Id.	215	Viroux, L.-J.	65	472	Id.
193	De Clercq-Evrard, M.-A. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 402.)	43	981	Id.	216	M ^{me} Jeanne-Smal, M.-L.	50	1,459	Id.
194	Simons, L.-L.-H.	55	499	136	217	Renaux-Carlier, L.-M.	50	674	Id.
195	Guillaume-Dethiege, E.-J.	50	988	Id.	218	Lybeer, A.-C.	31	329	Id.
					219	Desaise-Biarent, V.-J.-H.	55	922	162
					220	Leclercq, H.	60	370	Id.
					221	Moenaert-Descamps, S.-E.	51	784	Id.
					222	De Backer-Duhagon, M.-L.	60	175	Id.
					223	Palmaers, J.-L.	66	2,512	Id.
					224	Bussers, L.-A. (Pension révisée. La pension nouvelle est indi- quée au n° 477.)	59	2,650	Id.
					225	Bertaux, Z.-J.	48	1,171	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
226	M ^{lle} Dion, A	60	742	162	258	Gérard-Jacquemin, M.-A.	46	30	178
227	M ^{lle} Decelle, M.-A.	55	1,477	Id.	259	M ^{lle} Matburin, A.-S.	47	941	Id.
228	M ^{lle} De Rudder, L.-J.-M.	60	1,821	Id.	260	Brisson-Hazette, L.-B.	54	1,345	181
229	Rogiers-Mortens, S.-P.	42	1,110	Id.	261	Jacob, F.-J.	60	1,347	Id.
230	Vandermolen-Blairon, C.	53	737	Id.	262	Mathieu-Peters, A.-M.-F.	50	959	Id.
231	Homerin-Moulin, A.-H.	50	1,272	Id.	263	M ^{lle} Dabe, V.	66	814	Id.
232	Theys-Malissart, P.	61	900	Id.	264	Bridoux, O.-E.-A.	44	1,126	Id.
233	Poplimont-Scarsez, I.-M.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 438)	53	1,370	Id.	265	M ^{lle} Destexhe, A.	52	938	Id.
234	M ^{lle} Verplancke, M.-C.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 439)	50	1,254	Id.	266	M ^{me} Gerin, A.-B.	39	175	Id.
235	M ^{lle} Roovers, M.-J.	48	1,029	Id.	267	Gourmet, P.-A.	49	1,135	Id.
236	Mertzenich, J.-H.-J.	46	1,099	Id.	268	Mathy, A.-G.	59	1,595	Id.
237	Gabriels-De Vulder, L. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 478)	57	1,680	Id.	269	Meunier-Vilain, R.	55	1,512	Id.
238	Marchal, J.-A.-J. (Pension révisée La pension nouvelle est indi- quée au n° 440.)	49	1,427	Id.	270	Morreau-China, M.-F.	65	60	Id.
239	M ^{me} Ve Vergult-Daelman, F.-J.-J.	44	1,037	Id.	271	Suys-Verhaert, M.-J.	58	2,420	Id.
240	Van Swieten, E.	60	14	Id.	272	Tondreau, F.	55	1,562	Id.
241	Jacquemart, H.-J.	57	4,293	178	273	Vanderborcht, J.-B.	57	1,541	Id.
242	Claes, J.-E.	44	770	Id.	274	Van de Veire, J.	60	962	Id.
243	De Bom, G.-J.	50	2,566	Id.	275	Brouckmans, J.-P.	52	1,258	Id.
244	Mouligneau, A.-H.-A.	55	85	Id.	276	Carton-Roschou, I.-C.	51	1,525	Id.
245	Hollevoet, V.-A.	56	1,184	Id.	277	Delvaux, N.-J.	55	1,851	Id.
246	Robert-Vandeveld, A.-E.	54	1,641	Id.	278	Dewinter, A.-L.	62	1,588	Id.
247	M ^{lle} Savelberg, M.-S.-C.	67	1,488	Id.	279	M ^{lle} Koolen, J.	60	1,170	Id.
248	Humbeek, G.-J.	54	600	Id.	280	Gillet, E.-N.	61	399	Id.
249	Fontenelle-Van Haesendonck, M.- P.-A.	44	1,076	Id.	281	Serrure, E.-L.-J.	56	1,038	Id.
250	Nihoul, J.-J.-D.	54	1,498	Id.	282	M ^{me} V ^e De Moor-De Timmerman, E.-R.-U.	67	130	202
251	M ^{lle} Dufourny, L.-M.-J.	51	1,376	Id.	283	Dupont, V. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 441.)	51	1,964	Id.
252	Hautekiet-Cabooter, J.-R.	55	578	Id.	284	M ^{lle} Delannoy, M.-B.-B.	52	2,574	Id.
253	De Yreeze-Vandevelde, C.-L.	55	2,013	Id.	285	Gallois-Forêt, M.-L.	51	687	Id.
254	Hemeryck, C.-L.	58	183	Id.	286	M ^{lle} Posenaer, M.-J.-C.	48	1,236	Id.
255	M ^{lle} Rasrin, M.-V.	33	334	Id.	287	M ^{lle} Raes, M.-L.	55	1,551	Id.
256	M ^{me} Habran-Baltus, M.-J.	38	704	Id.	288	Quinchon-Pauliau, C.-J.	54	816	Id.
257	M ^{lle} Canisius, E.-A.	55	2,036	Id.	289	M ^{lle} Riffard, F.-A.-J.	70	83	Id.
					290	M ^{lle} Engelen, M.-P. (Pension révi- sée. La pension nouvelle est indiquée au n° 442.)	61	268	Id.
					291	Dessomme, L.	59	1,626	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
292	M ^{me} Mulkens-Maes, M.-J.	52	1,786	202	329	Van Steene, L.-F.	64	1,993	222
293	M ^{me} Schepens-Christiaens, J. . . .	49	1,896	Id.	330	M ^{lle} Waleffe, A.-J.-L.	47	1,795	Id.
294	M ^{lle} Damien, C.-M.	52	1,287	Id.	331	M ^{me} Bourguignon-Van den Branden, V.-J.-M.	55	1,966	252
295	Leroy, O.-J.	58	1,410	Id.	332	Melsens, J.-H.	43	1,638	Id.
296	M ^{lle} Flaisner, M.-F.-C.	57	1,516	Id.	333	Steendam, J.-F.	58	2,786	Id.
297	Declerck, A.	59	1,232	Id.	334	Burges-Lepreux, O.-L.-A.	64	866	Id.
298	Burton-Wilkin, D.-M.-L.-C. . . .	61	730	Id.	335	M ^{lle} Nicodème, M.-A.	35	484	Id.
299	M ^{lle} De Buck, S.-L.	60	2,950	Id.	336	Rowie, F.-P. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 154)	55	1,525	»
300	Fabry-Prud'homme, A.-M.	47	1,239	Id.	337	Micha, J.-J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 159.)	55	2,501	»
301	Goossens, O.-D.-L.-J.	57	2,563	Id.	338	M ^{lle} Toch, M.-J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 178)	58	2,996	»
302	Cantinciaux, E.-J.	50	889	222	339	Hoet, A.-A. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 152)	62	1,946	»
303	M ^{lle} Desenberg, T.-J.-L.-G.	38	526	Id.	340	M ^{me} Manigart, M.-A.-U.	59	2,577	252
304	Dufour-Plaisant, M.	53	1,286	Id.	341	Tyteca-Boisserie, J.-R.-F.	50	2,150	Id.
305	Geens, P.-J.-P.	52	288	Id.	342	M ^{lle} Rolland, A.	64	1,085	Id.
306	M ^{me} V ^e Lafleur-Trinon, M.-J.-L.	57	111	202	343	Bada-Mottet, M.-R. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 188.)	51	1,360	»
307	Hallet, J.-J.	57	257	222	344	Maricq-Leclercq, I.-H. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 149.)	54	1,330	»
308	M ^{lle} Manchel, M.-L.-E.	60	2,084	Id.	345	M ^{lle} Bossut, C.-L.-S.	59	2,075	252
309	Hollevoet, P.-J.	58	1,533	Id.	346	Renard, A.-J.	54	2,624	Id.
310	Plompen, L.-J.	46	1,273	Id.	347	Verbruggen, A.-F.	59	4,781	Id.
311	Reman, E.	53	1,615	Id.	348	M ^{me} V ^e Delcourt-Mascaux, N.-A.	52	1,603	Id.
312	Vandepoorte, A.	34	605	Id.	349	Contrardy-Schröder, V.-J.	46	906	Id.
313	Vanleemput, J.-J.	53	1,434	Id.	350	Maisin-Collart, J.-M.-A.	49	814	Id.
314	Verbrugge, J.	60	4,357	Id.	351	De Bruyne-Buyssens, J.-F.	51	1,397	Id.
315	M ^{me} Debraïne-Beghin, M.-I.	56	1,097	Id.	352	Bridoux-Gérard, Z.-M.	50	1,487	Id.
316	M ^{me} V ^e Lelotte-Piquerau, M.-J. . .	60	84	Id.	353	Coulon-Beaufort, M.-C.	39	457	Id.
317	Mayeur, E.-V.	56	1,703	Id.	354	Talou, L.-F.-J.	44	853	Id.
318	Mestdagh, I.-L.	60	2,910	Id.	355	Schepmans, C.-G.	60	2,880	Id.
319	Van Langendonck, J.-F.	44	1,644	Id.	356	Van Belle, J.-B.	58	1,872	Id.
320	Desmet, I.-J.-M.	41	1,046	Id.	357	Vandenberge, R.-R.	67	798	Id.
321	Letroye, F.-G.	60	2,125	Id.	358	Willems, H.-J.-G.	31	435	Id.
322	Wauters, A.-E.-E.	52	2,091	Id.					
323	M ^{lle} Dassanville, P.-M.-B.-L. . . .	41	260	Id.					
324	Koyen, A.	50	2,349	Id.					
325	Morreau, A.-J.	60	2,272	Id.					
326	Pletschette-Lussot, M.-C.	45	25	Id.					
327	M ^{lle} Lesgardeur, M.-J.-L.	56	1,207	Id.					
328	M ^{lle} Overdulve, P.-C.-J.	55	949	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
359	Maes, T.	57	3,042	252	384	Vanhouwermeiren, J.-F. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 181.)	59	3,371	»
360	Dechamps, E.-J.	57	2,160	311					
361	M ^{lle} Picqueur, P.-A.-P.	55	150	Id.	385	Derhaix, D.-F. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 182.)	51	1,677	»
362	M ^{me} V ^e Slimbroeck-De Peuter, A.-C.	64	1,577	Id.	386	Doex, J.-A. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 184.)	49	1,064	»
363	Van Hove-Billen, E.	55	949	Id.	387	Grenier, O.-J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 185.)	51	1,332	»
364	Dekeuster, J.-M.	65	824	Id.	388	Havaux-Gailly, A.-E.-S. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 187.)	42	1,048	»
365	Van Hool-Laermans, M.-J.-E.	58	586	Id.	389	Vanacker, D.-E.-G. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 53.)	53	1,319	»
366	Denys, C.-J.	55	1,506	Id.	390	Darchambeau, J.-N. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 67.)	53	1,406	»
367	M ^{lle} Arnould, M.-C.-J.	66	1,414	Id.	391	Duchesne, O.-F.-J. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 75.)	53	1,332	»
368	Livin-Fosselart, J.-C.-M.-L.	62	971	Id.	392	M ^{lle} Delvaux, V.-D.-J. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 85.)	60	1,265	»
369	Boddin, C.-C.	48	1,382	Id.	393	Janssens, G.-J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 90.)	53	1,594	»
370	Decuypere, F.-L.	34	387	Id.	394	Delbecq, J.-B. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 96.)	57	1,811	»
371	Desmet, J.	51	1,346	Id.	395	Piérard, L.-J.-C. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 99.)	57	1,708	»
372	Vincent-Hiroux, J.-M.	60	1,459	Id.	396	M ^{lle} Roland, A.-J.-G. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 119.)	57	1,812	»
373	M ^{lle} Burtomboy, C.-J. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 155)	68	754	»	397	De Loz-Büscher, D.-L. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 140.)	55	2,604	»
374	M ^{me} Coelho-Ullmann, F. (Pension révisée. Remplace celle au n° 156)	57	2,782	»	398	Vogt-De Ghistelles, A.-V.-A. (Pen- sion révisée. Remplace celle indiquée au n° 141.)	51	2,173	»
375	Couché-Vanderbroeck, J.-F. (Pen- sion révisée. Remplace celle indiquée au n° 157.)	55	2,789	»	399	Bogaerts-Lequex, M.-P.-G. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 148)	50	2,061	»
376	Kesler-Sluis, M.-L. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 158.)	55	2,169	»	400	Petermans, J.-L. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 155)	55	2,131	»
377	Philippin-Perpète, H.-A. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 160.)	56	3,000	»	401	Thilmans, E.-G. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 190.)	58	1,973	»
378	Toussaint, J.-J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 166.)	50	1,485	»					
379	M ^{lle} Delestré, C. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 175)	53	2,349	»					
380	M ^{me} Etienne-Demeulder, J. (Pen- sion révisée. Remplace celle indiquée au n° 175.)	55	2,606	»					
381	M ^{me} Raps-Krause, W.-C.-V. (Pen- sion révisée. Remplace celle indiquée au n° 176)	55	2,842	»					
382	M ^{me} Tacx-Dombrez, V.-J.-H. (Pen- sion révisée. Remplace celle indiquée au n° 179.)	54	2,810	»					
383	M ^{me} Vander Elst-Dardenne, F.-C.-M. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 180.)	51	2,509	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
402	De Clercq-Evrard, M.-A. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 195.)	43	987	»	426	M ^{lle} Lambrechts, M. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 105.)	50	1,156	»
403	Casimir, P.-J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 199.)	50	1,481	»	427	Fourmeau, T.-G.-J. (Pension re- visée. Remplace celle indiquée au n° 118.)	53	1,422	»
404	Deckers-Verbruggen, M.-J.	54	1,122	311	428	André-Heuchamps, L.-M.-A.	50	1,436	311
405	Wéniu, N.-J.	58	1,206	Id.	429	M ^{lle} Chevalier, G.-M.	49	1,169	Id.
406	M ^{lle} Meura, M.-L.-T.	54	1,564	Id.	430	Dubuisson, A. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 59.)	54	1,611	»
407	M ^{me} Quenon-Lejeune, L.-A.-C.-S.	57	1,937	Id.	431	M ^{me} V ^e Fouarge-Daxhelet, V. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 69.)	62	1,812	»
408	Janssens, L. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 74.)	58	1,742	»	432	M ^{me} V ^e Gossart-Potvin, L.-F.-M. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 120.)	53	1,437	»
409	M ^{me} Vanoirbeek-Van Schoenbeek, M.-A.-V. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 137.)	51	1,184	»	433	Vau Canter, P.-J.	50	2,809	311
410	Coenen, J. (Pension révisée. Rem- place celle indiquée au n° 143.)	59	1,656	»	434	Fire-Bertrand, R.-A.-N.-C.	45	773	335
411	Mommeas, M.	42	2,112	311	435	Renier, N.-T.-V.	33	591	Id.
412	M ^{lle} Vande Walle, I.	60	727	Id.	436	M ^{me} V ^e Norbert-Noël, G.	63	61	Id.
413	M ^{me} Lenaerts-Perrié, née Preu- d'homme, Z.-F.-A.	33	380	Id.	437	Goffin, H.-J.	55	393	Id.
414	M ^{me} V ^e De Witte-De Wulf, E.	49	844	Id.	438	Poplimont-Scarsez, I.-M.-J. (Pen- sion révisée. Remplace celle indiquée au n° 235.)	53	1,379	»
415	M ^{me} V ^e Mévisse-Mertens, S.-E.-H.	50	2,107	Id.	439	M ^{lle} Verplancke, M.-C.-J. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 234.)	50	1,263	»
416	Escoufflaire, G.-V.-F.-J.	52	1,650	Id.	440	Marchal, J.-A.-J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 258.)	49	1,431	»
417	Gruslin, E.-J.	53	1,662	Id.	441	Dupont, V. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 285.)	51	1,979	»
418	Bruggeman, E.-I.	62	1,765	Id.	442	M ^{lle} Engelen, N.-P. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 290.)	61	269	»
419	Dardenne-Kats, A.	46	1,863	Id.	443	Claes, G.-A. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 172.)	54	1,352	»
420	Vercammen, F.-A. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 45.)	52	1,557	»	444	Gillis, P. (Pension révisée. Rem- place celle indiquée au n° 200.)	51	1,997	»
421	Bonmariage, T.-M. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 112.)	49	1,295	»	445	Fastrez, G. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 203.)	51	2,290	»
422	Chamorre, E.-J.-E. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 118.)	55	2,686	»	446	Labaudt, L.-E.	60	2,975	335
423	De Jaegher, T. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 123.)	60	3,378	»	447	Devaux-De Craen, M.-M.-T. (Pen- sion révisée. Remplace celle indiquée au n° 38.)	48	1,974	»
424	M ^{me} Van Noten-Wauters, M.-C. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 168.)	51	1,838	»					
425	Servais, J.-M.-M. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 189.)	40	859	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
448	Bartholomeeusen, J. (Pension re- visée Remplace celle indiquée au n° 105.)	31	346	»	467	Vermeulen-Lambrechts, M.-J.-C.	50	2,690	335
					468	Auvray, M.-P.-J.	67	116	364
449	M ^{lle} Lauwereyns, J.-M.-A.	52	1,948	335	469	Dubuisson, H.-J.-B.	55	103	Id.
450	Lebrun-Anciaux, M.J.-V.	38	934	Id.	470	Pit-Breijne, C.-E.	48	1,570	Id.
451	Depoorter, F.	56	2,386	Id.	471	Paulus-Deprez, A.-G.	53	1,613	Id.
452	Lenoir-Lenoir, M.-B.-F.	51	1,029	Id.	472	Lambrechts-Debot, L.-M.-F.-S.	40	426	Id.
453	M ^{me} Boccarti, A.-G. (Pension re- visée. Remplace celle indiquée au n° 202.)	42	417	»	473	Daelemans-Jonckheer, A.-M.-R.	47	1,489	Id.
					474	M ^{me} Loqué, C.-J.	60	3,277	Id.
454	Demoulin-Dubois, J.-M.	57	2,870	335	475	Bocage, A.-G.	58	2,985	Id.
455	M ^{lle} Vallez, M.-H.	51	1,313	Id.	476	Charlier, C.J. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 191.)	62	3,221	»
456	Landrieu-Yanpé, E.-C.-J.-G.	52	1,563	Id.	477	Bussers, L.-A. (Pension révisée. Remplace celle indiquée au n° 224.)	59	2,996	»
457	M ^{lle} Philippin, J.-D.	57	1,497	Id.	478	Gabriels-Devulder, L. (Pension révisée. Remplace celle indi- quée au n° 257.)	57	1,901	»
458	Derenne, V.-J.-G. (Pension révi- sée. Remplace celle indiquée au n° 208.)	52	1,682	»	479	Dejonckheere E.	53	1,411	364
459	Durand-Hiernaux, O.-A.-F.	45	392	335	480	Hautekiet, V.-A.-M.	31	375	Id.
460	Heyman-Corryn, S.	60	3,578	Id.	481	Gerets-Miltz, J.-M.-J.	44	431	Id.
461	Tichón, A.-H.	53	2,066	Id.	482	Van Hove, E.-T.	61	703	Id.
462	M ^{me} Allard, M.-L.-J.	56	433	Id.					
463	Pivont, A.-F.-J.	52	273	Id.					
464	Vaessen-Van Geel, E.-J.	34	372	Id.					
465	Van Kerckhoven-Vanheymbeek, M.-H.	59	886	Id.					
466	Dogot-Warnant, M.-E.	44	970	Id.					